

Un soutien des festivals pour un impact durable

21 mars 2017

Un soutien des festivals pour un impact durable

Rapporteur

Bernard LAURENT

Commission n° 7 "Développement Humain et Société"

Avis n° 2017-03

21 mars 2017

Le CESER en quelques mots...

Le Code Général des collectivités territoriales précise en son article L 4134-1 :

« Le conseil économique, social et environnemental régional est, auprès du conseil régional et du président du conseil régional, une assemblée consultative.

Il a pour mission **d'informer le conseil régional** sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de **participer aux consultations** organisées à l'échelle régionale, ainsi que de **contribuer à des évaluations** et à un suivi des **politiques publiques régionales**. »

Le CESER est l'assemblée consultative, représentative de la vie économique, sociale et environnementale de la région. Elle émet des **avis** (saisines) et **contributions** (autosaisines).

Expression de la société civile organisée dans toute sa diversité, les propositions du CESER éclairent les choix des décideurs régionaux.

Ainsi, le CESER concourt à l'administration de la région aux côtés du Conseil régional et de son Président.

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à la lettre.ceser@auvergnerhonealpes.eu

ou

retrouvez les informations sur
le site internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :
www.auvergnerhonealpes.eu/ceser

Cette contribution a été adoptée à 149 voix pour et 2 abstentions
par le Conseil économique, social et environnemental régional Auvergne-Rhône-Alpes
lors de son Assemblée plénière du 21 mars 2017.

Festif et populaire

Esthétiques créatrices et innovantes

Soutien public d'intérêt général

Transmission et éducation

Irrigation territoriale structurante

Valorisation du patrimoine

Aforte valeur ajoutée économique

Lien social

Sommaire

	Pages
Introduction	7
1. Les impacts positifs des festivals en termes de développement humain, territorial et économique	12
1.1. Les festivals, générateurs de culture, de lien social, développeurs de créativité et d'innovation, sources d'éducation et de transmission	12
1.1.1. De la création et de l'innovation	12
1.1.2. De l'éducation et de la transmission	13
1.1.3. Du lien social... partagé par les publics	13
1.2. Les festivals, créateurs de développement et de valorisation du territoire, pouvant inciter à la protection de l'environnement	17
1.2.1. Festivals et développement territorial	17
1.2.2. Festivals et protection de l'environnement	18
1.3. Les festivals, source de retombées économiques importantes	18
1.3.1. L'impact des retombées économiques	18
1.3.2. Les faiblesses et fragilités des festivals	20
2. Les modalités de soutien d'un festival dans une approche évaluative	21
2.1. Les différents dispositifs régionaux	22
2.1.1. Les modalités de soutien de la DRAC	22
2.1.2. Les dispositifs en Région Rhône-Alpes et Auvergne jusqu'en 2015	23
2.1.3. La volonté politique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à partir de 2016	26
2.2. Les différents types de soutien	28
2.2.1. Des financements privés	28
2.3. Des évaluations à construire	32
Préconisations : des soutiens sur quels critères ?	33
Conclusion	39
Remerciements	41
Petite sitographie festivalière	43
Bibliographie	45
Déclarations des groupes	47

Introduction

**Le festival,
un évènement extraordinaire, un lieu extraordinaire, un moment extraordinaire**



Les festivals trouvent leur origine dans les pays germaniques. En France, quelques-uns ont existé pendant la période d'avant-guerre, mais le développement massif s'est fait au moment des Trente Glorieuses, avec le Festival de Cannes, par exemple.

Puis les années 70 ont permis le développement des festivals de musiques traditionnelles... Les festivals apparaissent en grand nombre au moment de la décentralisation (82-83), sous l'impulsion de Jack Lang, avec un soutien des collectivités locales.

Ce développement massif des manifestations culturelles en tous genres a généré quelques confusions sur ce qu'il faut entendre par festival.

Qu'est-ce qu'un festival ?

Le festival est un concept à géométrie variable. Les définitions sont nombreuses.

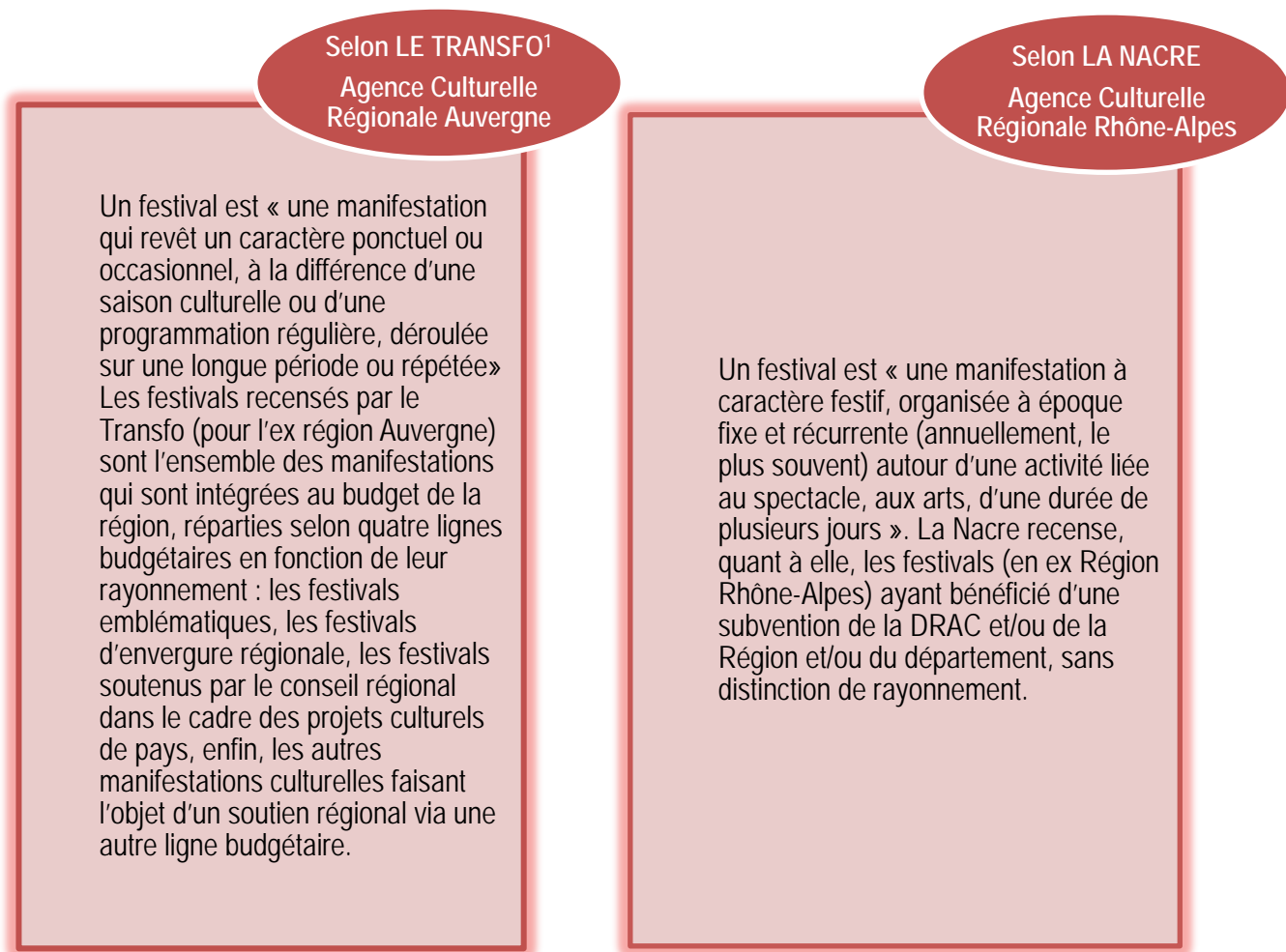


Festival

Série périodique de manifestations artistiques appartenant à un genre donné et qui se tient habituellement dans un lieu précis (exemples : Festival International de Danse, Festival de Bayreuth). Série de représentations consacrées à un art, à un artiste (exemple : Festival du film japonais).

Source « Le Larousse »

Au-delà de la définition académique, les agences culturelles d'Auvergne et de Rhône-Alpes ont apporté leur contribution à la notion de festival



Un festival peut porter sur différents domaines, techniques ou encore artistiques, ...

Si les définitions sont plurielles, quelques éléments sont prégnants pour caractériser un festival :

- une manifestation bornée dans le temps organisée à époque fixe et récurrente,
- à caractère festif favorisant les échanges et les rencontres,
- qui travaille sur des esthétiques particulières, avec une programmation identifiée, un projet artistique,
- avec des activités multiples dédiées aux arts, au spectacle, à la littérature...

Mais un festival n'est pas une foire, ni un salon, qui ont plutôt une finalité commerciale. Certains festivals, qui n'en retiennent pas le nom, font néanmoins partie de cette catégorie, comme par exemple « les Nuits de Fourvière ».

Il ne doit pas être confondu avec une saison ou une programmation culturelle, qui se déroule sur une longue période. Ce n'est pas non plus une fête patronale, un carnaval ou encore une animation sons et lumières...

Le rapport au temps, au lieu, à l'œuvre est différent dans un festival.

¹ Atlas culturel de la Région Auvergne, Le Transfo : www.letransfo.fr > Ressources > Espace documentaire. Audition de Monsieur Simon POURRET, le 2 mai 2016. Aujourd'hui le Transfo a disparu au profit de la Nacre. Voir partie 2.1.2

² Atlas culturel du Spectacle Vivant en Rhône-Alpes, La Nacre : <http://www.la-nacre.org/ressources-et-thematiques/nos-ressources/atlas-culturel-du-spectacle-vivant/>. Audition de Monsieur Nicolas RIEDEL, le 2 mai 2016.

Le CESER propose de retenir des éléments de classification exposés par France festivals³, complétés par Monsieur Jean-Pierre SAEZ, représentant de l'Observatoire des Politiques Culturelles⁴:

Les différents types de festivals

Les festivals créateurs producteurs structurants

- Ils sont à fort rayonnement avec des moyens financiers importants (budget moyen d'1 million avec une médiane à 400 000 euros), une place privilégiée pour la création, la production des œuvres, le repérage des artistes, des compagnies.

Les festivals créateurs rayonnants intermédiaires

- Ils sont un peu plus à la marge car ils ont moins de moyens. Ils sont cependant dans des réseaux de diffusion.

Les festivals diffuseurs

- Ils achètent des spectacles produits par d'autres. C'est un troisième cercle important pour faire vivre les projets et les territoires.

Les festivals d'animation locale

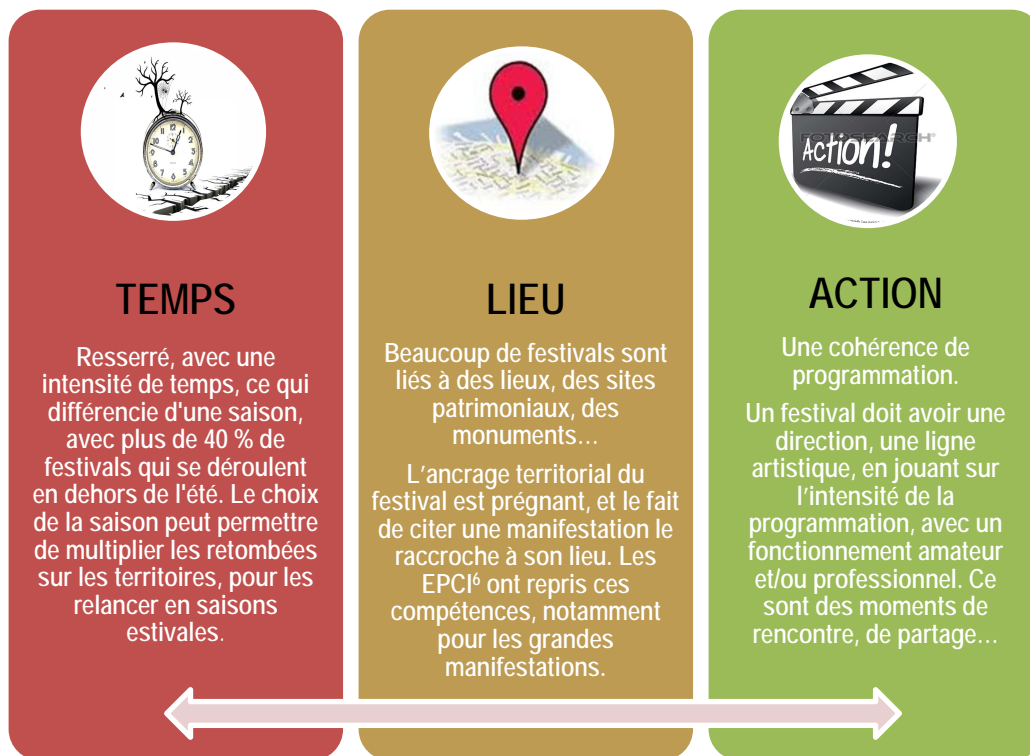
- Ils visent plus le lien social, l'économie de proximité et le développement touristique. Ils sont souvent portés par les offices du tourisme.

³ Madame Bénédicte DUMEIGE, Directrice de France Festivals, auditionnée le 6 octobre 2016.

⁴ Auditionné au CESER, en novembre 2016.

Cette classification est primordiale car les besoins d'accompagnement ne seront pas les mêmes selon la nature du festival. En revanche, chaque festival répond à la règle des trois unités, ce qui permet de le distinguer d'autres types de manifestations culturelles.

La règle des trois unités



Source : définition apportée par Madame DUMEIGE, Directrice de France Festivals⁵

Le festival est donc « un évènement limité dans le temps et dans l'espace, qui développe un projet artistique spécifique et qui revient régulièrement »⁷.



De nombreux festivals dans la région répondent à ces éléments de définition.

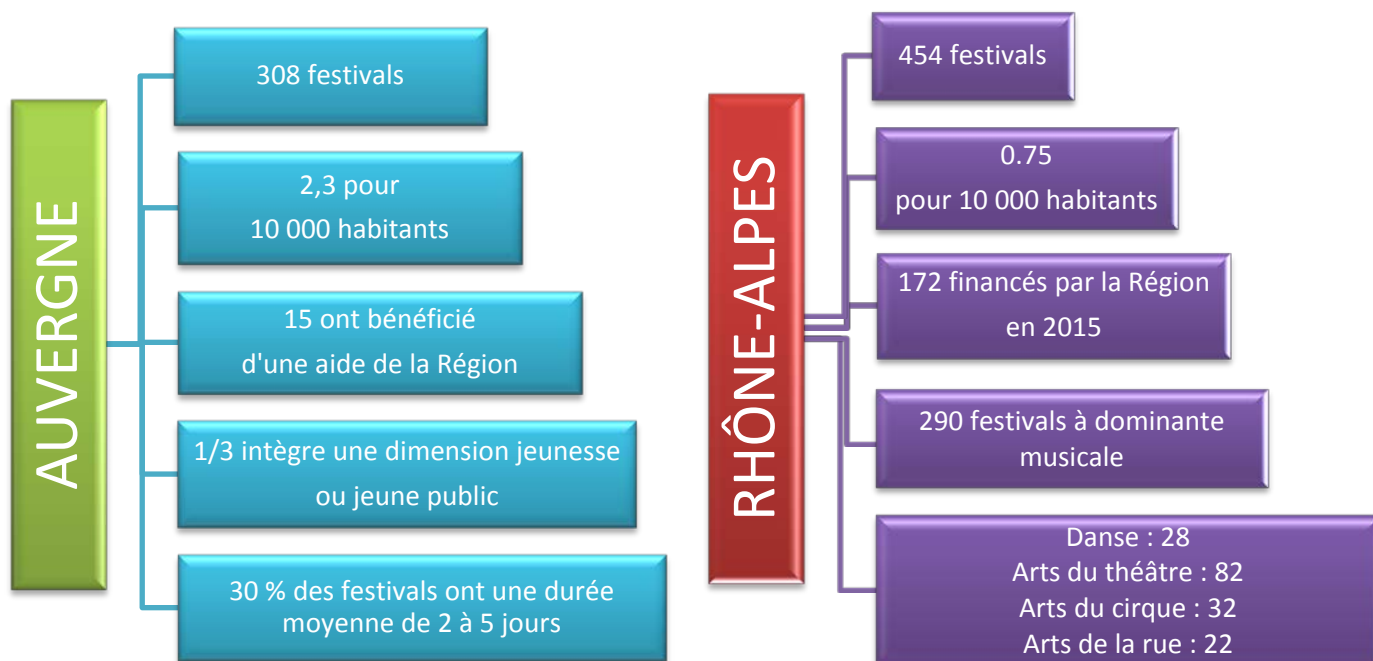
Auvergne-Rhône-Alpes, « Terres de festivals »

Les festivals du territoire Auvergne-Rhône-Alpes proposent une grande diversité des disciplines et esthétiques (cinéma, spectacle vivant, arts de la rue, arts de la piste, danse, théâtre, musique, pluridisciplinaire...) même si les spectacles de danse sont légèrement en retrait, bien que la Biennale de la danse soit devenue une manifestation internationale.

⁵ Auditionnée au CESER le 6 octobre 2016.

⁶ EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale.

⁷ Définition d'Emmanuel NEGRIER, « Festivals de musiques, un monde en mutation : une comparaison internationale », Paris : édition Michel de Maule, 2013, 329 p, Collection Musique, p.35



Source : Atlas Culturel, Le Transfo, La Nacre 2015

Cette diversité des festivals en Région Auvergne-Rhône-Alpes s’inscrit dans une politique culturelle globale, source de développement humain et d’enrichissement intellectuel.

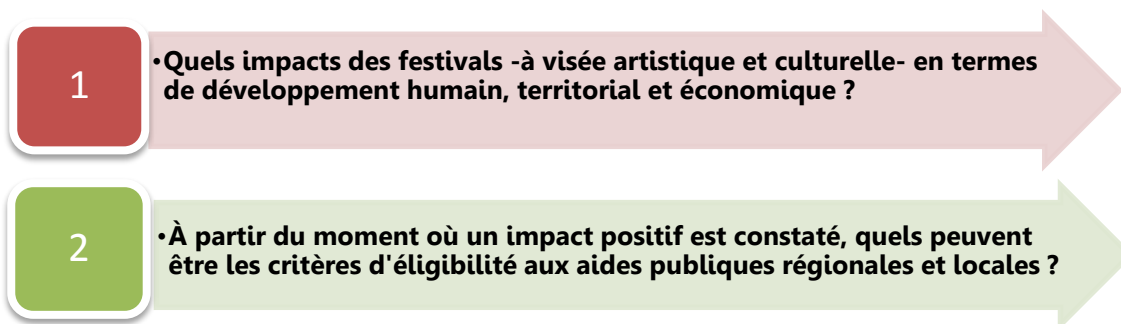
L’inscription des festivals dans un tryptique positif pour légitimer un soutien public



Les festivals sont ancrés sur un territoire, avec des retombées culturelles (création et médiation), économiques et sociales importantes.

L’objectif de cette contribution est de montrer que le soutien public aux festivals a du sens et revêt une importance fondamentale pour le développement de la région et de ses habitants.

Le CESER souhaite proposer une liste de critères contextualisés, pour évaluer la pertinence d'une aide publique. Afin de définir ces indicateurs, la Commission « développement humain et citoyenneté » du CESER a auditionné quelques festivals de la région Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que des acteurs et chercheurs dans le domaine culturel. Pour accompagner cet objectif ambitieux, il est nécessaire d'aller au-delà de critères figés en précisant les éléments à prendre en considération pour éclairer la décision publique.



1. Les impacts positifs des festivals en termes de développement humain, territorial et économique

Les festivals sont des leviers humains (médiation culturelle, solidarité intergénérationnelle, ouverture et lien social), territoriaux et économiques (tourisme, emplois directs des artistes, emplois indirects induits) importants. Ce sont, en outre, des manifestations festives, le plus souvent populaires et interactives.

Le festival doit s'inscrire dans une politique structurante pour les territoires, avec à la clé des créations d'emplois et une participation à la vie locale.

1.1. Les festivals, générateurs de culture, de lien social, développeurs de créativité et d'innovation, sources d'éducation et de transmission

En complément des pratiques culturelles classiques et celles contemporaines plus individuelles (en lien avec la consommation de la culture via des écrans...), les festivals sont une occasion d'accéder à la culture de façon plus collective et de manière festive. Du côté artistique, le festival favorise la créativité et l'innovation. Il est aussi un moment important de transmission et d'éducation à la culture.

1.1.1. De la création et de l'innovation

Les festivals sont des acteurs fondamentaux pour la création et la production de nouveaux projets, ainsi que des vecteurs pour la détection des nouveaux talents.

Un axe important de la création aujourd'hui repose sur l'utilisation des nouvelles technologies⁸.

Exemple

Le concert de smartphones organisé dans le cadre de « musique en scène », lors de l'édition de mars 2016, ou encore la numérisation des spectacles comme le réalise le festival de la Chaise-Dieu ou « Numéridanse ».

⁸ Comme nous l'a précisé M. Philippe MEYER, Président de l'Association « Éclat » (Festival du Théâtre de Rue d'Aurillac), le 2 juin 2016.

Les nouvelles technologies permettent aussi de favoriser l'accès du public en situation de handicap, notamment le handicap visuel et auditif.

Mais l'innovation ne s'entend pas qu'à travers la création. Elle concerne aussi l'organisation du festival, pour toucher les publics connectés, notamment les jeunes (billets électroniques, bornes d'informations lisibles par smartphone avec un pictogramme...). **Cette appétence pour l'innovation doit aussi se traduire dans le monde de la culture.**

1.1.2. De l'éducation et de la transmission

Les festivals jouent un rôle extrêmement important dans la transmission de la culture. Ils sont créatifs, prospectifs, ouverts sur le monde... ce qui explique leur succès même si tous les publics n'attendent pas d'un festival qu'il participe à cette approche éducative.

En revanche, le lien avec les jeunes publics doit se faire de manière ludique, pour favoriser les actions de médiation culturelle et la sensibilité à la création.⁹ Les festivals doivent toucher les personnes empêchées/éloignées, grâce à des programmations multi-sites assurant ainsi un meilleur maillage du territoire. La médiation culturelle trouve donc ici tout son sens.

La culture est un pilier essentiel de construction de la société, structurant pour la jeunesse. L'éducation à la culture doit se multiplier.

La Région peut intervenir au niveau des lycées et des universités, des CFA¹⁰, avec une offre éducative artistique et culturelle, en continuité avec l'enseignement élémentaire.



Exemple

Les actions éducatives : des séances « jeune public » pendant le festival, une programmation adaptée... Les festivals peuvent aussi organiser des concours de critique, avec des écoles éphémères de formation. C'est le cas par exemple du festival du Court métrage de Clermont Ferrand¹¹.

Les actes pédagogiques peuvent aussi avoir lieu hors festival lorsque celui-ci ne se déroule pas pendant la période scolaire.

1.1.3. Du lien social... partagé par les publics

Le lien social peut se créer de différentes manières, mais le cœur du partage est le public. C'est aussi ce qu'a relevé Madame BURGAT, Directrice des Biennales de Lyon¹², en précisant que les dynamiques ont évolué : l'art est passé d'un système autocentré sur les professionnels à un système intégrant le public dans un souci de transmission et de médiation/formation des publics.

▣ De l'accessibilité et du partage pour les publics

Les festivals favorisent le lien social à travers la rencontre de publics variés dont une partie ne fréquente pas assidûment les manifestations culturelles. Ils sont l'occasion d'une grande mixité de milieux sociaux et d'âges. En outre, nombre d'entre eux ont une pratique tarifaire qui rend plus abordables les différentes manifestations. Les données chiffrées de la fréquentation des festivals, en hausse régulière depuis 10 ans¹³, attestent de leur réussite d'ensemble. Les organisateurs sont très attentifs aux attentes de leur public pour soutenir ce mouvement.

⁹ Voir par exemple la contribution du CESER sur « Le cinéma et la médiation culturelle de 2015 », <http://www.rhonealpes.fr/205-avis-et-rapports-cesr.htm>.

¹⁰ CFA : Centre de Formation d'Apprentis.

¹¹ Monsieur Jean-Claude SAUREL, Président du Festival « Sauve qui Peut le Court Métrage », auditionné au CESER, le 2 mai 2016.

¹² Auditionnée au CESER le 1^{er} décembre 2016.

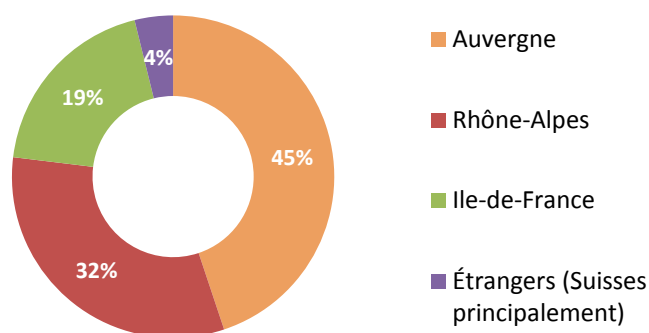
¹³ Selon les statistiques de France Festivals.

Exemple

Le Festival de la Chaise-Dieu¹⁴ est accompagné par un universitaire qui analyse la composition du public et ses goûts.

La réussite du rôle des festivals comme lieux de médiation culturelle est validée par l'origine géographique des festivaliers, très largement régionaux - 75 % des publics des festivals en France viennent de la région du festival, 1 % d'étrangers selon France Festivals.

Public du Festival de la Chaise-Dieu



Le Festival de la Chaise-Dieu a comme défi d'augmenter la part de public international.

La Biennale de la Danse à Lyon illustre parfaitement l'importance du rôle du public et de la médiation culturelle d'un festival. Ce sont des spectacles payants en salle, des spectacles gratuits en extérieur, un défilé avec 5 000 danseurs-amateurs qui travaillent pendant un an sur l'ensemble du territoire pour un défilé le jour J.

De même, la Biennale d'Art contemporain de Lyon est source de dialogue, d'internationalisation et de logique intergénérationnelle.

Exemple

Décines, sur la base du volontariat des habitants, et en s'appuyant sur des opérateurs sociaux, a construit un cube présentant des œuvres d'art contemporain. Alors que ces œuvres sont plutôt considérées comme élitistes, elles ont donné lieu à des analyses fines et sensibles de la part des habitants. C'est un musée par les habitants pour les habitants.

Exemple

Festival du Roi l'Oiseau du Puy en Velay, certains spectacles sont traduits en langue des signes, des traductrices sont aussi dans la rue pour les spectacles de rue. Un spectacle est offert et dédié à ce public. Se pose cependant la question de l'intégration de ce type de public avec les autres publics. Il existe aussi des actions à l'hôpital et vers des centres de personnes en situation de handicap.

Cela correspond à un besoin du public de se réunir, de partager, ... en n'hésitant pas à se lever à 4 heures du matin pour être sûr de pouvoir participer à la manifestation. C'est une rencontre de l'art avec le public très plébisitée. C'est la fête, la convivialité, ... C'est une forme mobile, souple pour aller au devant de publics qui n'ont pas une pratique culturelle régulière.

Chaque festival cherche à pérenniser son public. C'est ainsi que la diversification des projets et l'étendue des territoires sont les deux sources de développement d'Europavox¹⁵. La circulation des artistes entre festivals partenaires européens plutôt que des publics permet aussi d'assurer une certaine stabilité de la structure.

¹⁴ Auditionné au CESER, le 3 novembre 2016.

¹⁵ Selon Katia CLOT, Directrice Adjointe d'Europavox, auditionnée au CESER, le 9 décembre 2016.



Europavox veut créer un lien qualitatif avec le public sur l'année, ancré dans les territoires de la nouvelle région, tout en valorisant la scène locale.
Un des intérêts du festival est son rapport avec le public, celui-ci peut même devenir un acteur culturel.

Beaucoup de festivals intègrent la dimension santé et prévention (exemple : distribution de préservatifs, médecins, prévention de l'usage des drogues éventuellement consommées...).

Un festival a besoin du public pour exister, mais sans bénévoles, le festival a peu de chances de voir le jour et d'être pérenne ... le rôle du tissu associatif et des bénévoles est déterminant pour l'organisation du festival et en matière de lien social. En outre, il apporte une contribution majeure à la dynamique de l'économie et à la vie des territoires.

¶ L'articulation entre les bénévoles et les professionnels

L'histoire des festivals s'est construite sur le bénévolat. Le bénévole est avant tout un passionné. La proximité avec les artistes, une reconnaissance individuelle de participer à un événement sont autant de motivations pour lui. Tous les responsables des festivals auditionnés ont souligné l'importance des bénévoles dans la réussite de leur manifestation. Beaucoup de festivals démarrent et tournent pendant quelques années seulement avec des bénévoles. **Le bénévolat est fondamental et déterminant sur un territoire. Il n'a pas de prix.**

Exemple

Festival du Film Rhônalpin à Sain Bel¹⁶ : il fonctionne uniquement avec un socle de bénévoles très actifs. La difficulté pourrait être le renouvellement des générations de bénévoles pour assurer la pérennité du festival.

Mais beaucoup de festivals se sont cependant « professionnalisés », ce qui conduit à penser différemment la place des bénévoles.

Le bénévole ne doit pas remplacer le professionnel (culturel, artistique, technique) et doit être encadré, **notamment pour des raisons de sécurité dans le cas de métiers spécifiques.**

La formation initiale et continue, la reconnaissance des acquis et de l'expérience peuvent être des réponses au besoin d'articulation.

Beaucoup de professionnels des festivals sont des intermittents¹⁷.

Ils représentent divers métiers : métiers techniques (comme les lumières, le son, les machinos, ...), artistiques, chargés de production.

Ils sont embauchés avec différents contrats de travail. Ils exercent leurs activités souvent au niveau local, sur un territoire de proximité.

¹⁶ Selon Serge RIVRON, de l'Association Gestionnaire du Festival, auditionné au CESER, le 5 janvier 2017.

¹⁷ Voir la circulaire n° 2016-25 du 21 juillet 2016 sur l'indemnisation du chômage dans les branches du spectacle.

L'audition d'une intermittente¹⁸ du spectacle a permis de mettre en relief les inquiétudes liées à l'évolution de l'article 11A du projet de loi « Création » qui permet aux bénévoles d'intervenir à la place des professionnels¹⁹. Par ailleurs, une autre articulation entre artiste amateur et professionnel doit être trouvée. En outre, en cas de réduction budgétaire, les artistes professionnels n'étant plus payés, sont les premières victimes.



Bénévole

Un passionné, avec une forme d'engagement et d'ouverture vers les autres.



Amateur

Il n'est pas rémunéré et pratique pour son plaisir et non pour gagner sa vie.

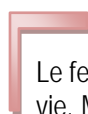


Professionnel

Il est lié à la législation du travail (rémunération, qualification ...).

La richesse des festivals est liée à la création et à l'innovation dont ils sont d'ardents promoteurs. Elle se manifeste aussi sur un plan humain grâce à la rencontre entre les professionnels, les amateurs et les bénévoles.

Les festivals peuvent aussi permettre aux associations locales d'être partenaires et d'en profiter pour financer leurs actions.



Le festival crée indéniablement du lien social et de manière plurielle. C'est un élément essentiel du cadre de vie. Mais il est aussi un outil de développement, d'aménagement et de valorisation du territoire, permettant ainsi de promouvoir, voire de conforter, l'image de la collectivité.

¹⁸ Madame Lucie SORIN, Comédienne, Intermittente du Spectacle, auditionnée au CESER, le 7 juillet 2016.

¹⁹ Devenu **Article 32 de la loi du 7 juillet 2016** :

« I. Est artiste amateur dans le domaine de la création artistique toute personne qui pratique seule ou en groupe une activité artistique à titre non professionnel et qui n'en tire aucune rémunération. L'artiste amateur peut obtenir le remboursement des frais occasionnés par son activité sur présentation de justificatifs.

II. La représentation en public d'une œuvre de l'esprit effectuée par un artiste amateur ou par un groupement d'artistes amateurs et organisée dans un cadre non lucratif, y compris dans le cadre de festivals de pratique en amateur, ne relève pas des articles L. 7121-3 et L. 7121-4 du Code du Travail.

Par dérogation à l'article L. 8221-4 du même code, la représentation en public d'une œuvre de l'esprit par un artiste amateur ou par un groupement d'artistes amateurs relève d'un cadre non lucratif, y compris lorsque sa réalisation a lieu avec recours à la publicité et à l'utilisation de matériel professionnel.

Le cadre non lucratif défini au deuxième alinéa du présent II n'interdit pas la mise en place d'une billetterie payante. La recette attribuée à l'artiste amateur ou au groupement d'artistes amateurs sert à financer leurs activités, y compris de nature caritative, et, le cas échéant, les frais engagés pour les représentations concernées.

III. Toute personne qui participe à un spectacle organisé dans un cadre lucratif relève des articles L. 7121-3 et L. 7121-4 du Code du Travail et reçoit une rémunération au moins égale au minimum conventionnel du champ concerné.

Toutefois, par dérogation aux mêmes articles L. 7121-3 et L. 7121-4, les structures de création, de production, de diffusion et d'exploitation de lieux de spectacles mentionnées aux articles L. 7122-1 et L. 7122-2 du même code dont les missions prévoient l'accompagnement de la pratique amateur et la valorisation des groupements d'artistes amateurs peuvent faire participer un ou plusieurs artistes amateurs et des groupements d'artistes amateurs, constitués sous forme associative, à des représentations en public d'une œuvre de l'esprit sans être tenues de les rémunérer, dans le cadre d'un accompagnement de la pratique amateur ou d'actions pédagogiques et culturelles ».

1.2. Les festivals, créateurs de développement et de valorisation du territoire, pouvant inciter à la protection de l'environnement

L'aménagement du territoire est un véritable enjeu politique et la culture y apporte une contribution majeure, que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain via notamment la politique de la ville. L'aménagement culturel du territoire est essentiel. Il est d'ailleurs difficile aujourd'hui d'évoquer le développement territorial sans prendre en considération l'environnement, beaucoup de festivals l'ont bien compris.

1.2.1. Festivals et développement territorial

Les grandes manifestations ont plutôt un rôle de vitrine, tandis que les plus petites jouent davantage un rôle d'irrigation du territoire.

Les festivals permettent, d'une part, de favoriser l'accès à la culture à travers la manifestation que le spectateur vient voir, mais d'autre part, de valoriser le lieu d'accueil, de développer le rayonnement culturel du territoire qui sera découvert à cette occasion. Différentes études montrent d'ailleurs que beaucoup de Français déterminent leurs destinations touristiques en fonction d'événements culturels (événementiel ou patrimonial).

Les festivals sont donc étroitement liés à leur territoire, tout en faisant éventuellement la lumière sur des cultures étrangères.



Exemple

Festival des Cultures du Monde de Gannat, qui permet de découvrir d'autres cultures à travers les arts et les traditions populaires.

Par exemple, on parle communément du « Festival d'Avignon ». Certains festivals intègrent le nom de la ville dans leur appellation : « Jazz à Vienne », le « Printemps de Pérouges », etc.

Un festival peut devenir **un emblème, un élément de rayonnement, voire de marketing pour le territoire, avec à la clé des retombées économiques importantes**. Cette relation au territoire s'appuie sur sa population ce qui conduit à développer une « forte dimension participative (...), qui inclut non seulement les spectateurs mais aussi un nombre important de bénévoles »²⁰.

L'impact sur le territoire joue aussi sur son image. Cela permet de capitaliser sur le dynamisme, la modernité d'une ville et d'un lieu qui accueillent un festival.

En outre, le festival joue un rôle considérable dans la mission d'irrigation territoriale de la culture. En effet, un grand nombre de festivals se déroulent en milieu rural et peuvent occuper pour certains d'entre eux différents lieux d'un même territoire.

La représentation de l'État en Région (la DRAC²¹) avait d'ailleurs contractualisé avec des collectivités qui s'engageaient pour porter les politiques culturelles. Le dialogue avec les collectivités territoriales reste une priorité pour l'État, car il s'agit d'une compétence partagée. Dans ce partenariat, la DRAC défend la contractualisation (convention de territoire et pactes culturels) comme modèle à promouvoir.

L'État soutient surtout les festivals portés par des structures et les événements importants. Il a trop largement déserté le soutien aux autres types de festivals pour en laisser la responsabilité aux collectivités locales.

Les festivals peuvent aussi permettre la mise en place de lieux pérennes (écoles, centres de formations et/ou de représentations, résidences d'artistes...) pour favoriser la création et la médiation culturelle. Ils sont ainsi structurants pour le territoire.



Exemple

C'est le cas du Parapluie, à Aurillac, cité par M. Philippe MEYER.

²⁰ Comme l'a constaté Madame Bénédicte DUMEIGE lors des différentes études de France Festivals.

²¹ Monsieur Éric BULTELE, Directeur Adjoint de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), auditionné au CESER, le 7 avril 2016.

Un festival contribue donc de façon importante au rayonnement et à la valorisation des territoires, jusqu'à leur promotion à l'étranger.



Le développement territorial drainé par les festivals s'est élargi à la protection de l'environnement ; celle-ci devant faire partie intégrante de la dynamique territoriale.

1.2.2. Festivals et protection de l'environnement

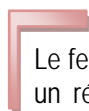
Les festivals qui ont intégré la protection de l'environnement dans leur cahier des charges à travers diverses actions (recyclage des verres, tri des déchets, ...) participent à la création d'une dynamique territoriale en faveur de la protection de l'environnement.

Des actions sont faites pour les déchets (le ramassage des papiers, le tri sélectif, le recyclage, la revalorisation des déchets...) et pour la promotion des produits locaux avec des paniers-repas.

La question de la mobilité est aussi souvent mise en avant : navette, tarif préférentiel sur les TER, partenariats (ex : festivals à Lyon et Sytral) et promotion des transports collectifs... générant moins de voitures à garer, moins d'embouteillages, ... encouragement du covoiturage, réduction de l'empreinte « carbone » avec l'optimisation des véhicules... dans un souci d'éco-mobilité (exemple du festival de la Chaise-Dieu).

Les festivals qui veulent s'inscrire dans une démarche éco-responsable peuvent s'inspirer du guide « Festivals et événements carboneutres ».²²

Ces actions participent à la sensibilisation et à l'éducation des festivaliers, ce qui peut les conduire à adopter des comportements vertueux. Les collectivités territoriales ou les EPCI pourraient publier un guide des manifestations responsables, comme certains l'ont déjà fait.



Le festival fait aussi partie du bien être, du bien vivre, de la structuration d'un territoire. Le festival est donc un réel outil d'aménagement du territoire. Il génère des retombées économiques significatives. **Il doit s'inscrire dans un écosystème vertueux qu'il faut préserver.**

1.3. Les festivals, source de retombées économiques importantes

La culture, c'est aussi du rayonnement économique trop souvent ignoré ou sous-estimé. Les festivals permettent des retombées économiques très importantes qui irriguent les territoires. Ils sont aussi créateurs d'emplois directs (artistes et techniciens nombreux à résider en région) et d'emplois indirects (hôtellerie, commerces de proximité, prestataires de services, ...).

Les festivals peuvent être considérés comme des sortes de boîtes aux lettres permettant une redistribution indirecte des subventions publiques au bénéfice des économies locales, comme l'a souligné Madame Bénédicte DUMEIGE lors de son audition.

1.3.1. L'impact des retombées économiques

Toutes les études montrent un impact économique considérable avec un coefficient multiplicateur qui joue pleinement même si sa mesure n'est pas toujours aisée. Cela ne remet pas en cause l'impact économique positif important. Les débats portent sur le montant des effets induits (effet multiplicateur de 4 à 8 selon les études).

²² Planetair 2009, 16 p. <http://planetair.ca/fr/comprendre.sn>.

Une étude d'Ernest & Young montre que le secteur culturel est plus important que le secteur automobile par exemple²³, ou encore le rapport conjoint du Ministère de l'Économie et du Ministère de la Culture « L'Apport de la culture à l'économie en France »²⁴, évalue le poids de l'activité culturelle dans l'économie française à hauteur de 57,8 milliards d'euros de valeur ajoutée par an, ce qui représente 3,2 % du PIB, alors que son coût total pour la collectivité est limité à 21,5 milliards d'euros. Les seules entreprises culturelles emploient environ 670 000 personnes, sans compter les travailleurs indépendants, soit 2,5 % de l'emploi dans le pays.

Toutes les études menées sur l'investissement culturel montrent qu'il est générateur de flux de revenus, ce qui autorise Françoise Benhamou à dire : « la conclusion semble s'imposer : dépenser pour la culture, c'est agir en faveur de la vie économique »²⁵.

Les pouvoirs publics semblent particulièrement attentifs à l'efficacité économique des événements culturels. Ce fut par exemple le cas de Clermont-Ferrand qui réalisa un audit auprès de toutes les associations culturelles de la ville afin de vérifier la pertinence de leurs financements²⁶.

Soulignons avec force le paradoxe entre un consensus politique sur la valeur ajoutée de la culture sur un territoire et la baisse régulière des budgets ...



Face à un effet multiplicateur avéré, des relations avec les commerçants et les artisans restent à prendre en considération et à développer, pour qu'ils deviennent des partenaires engagés et privilégiés des festivals.

En outre, le fait culturel est un élément important d'attractivité sur les territoires pour le recrutement des compétences dans les entreprises.

²³ [http://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/EY-Panorama-Industries-culturelles-et-creatives/\\$FILE/EY-Panorama-Industries-culturelles-et-creatives.pdf](http://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/EY-Panorama-Industries-culturelles-et-creatives/$FILE/EY-Panorama-Industries-culturelles-et-creatives.pdf).

²⁴ Paru en décembre 2013.

²⁵ Source : « L'économie de la Culture », F. BENHAMOU, La Découverte. 2011

²⁶ Eléments de réflexions proposés par Anne-Claire PARRET, Mémoire 2016, IEP Lyon « Les acteurs culturels auvergnats dans la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes ».

La création d'emplois est importante dans le secteur. Les festivals ont un rôle essentiel pour l'emploi des intermittents, des artistes en France. Certaines disciplines artistiques n'existeraient pas ou presque plus sans les festivals, comme les musiques baroques, la musique de chambre ...

Cet impact économique se regroupe sous l'expression de l'économie mauve²⁷ dont l'impact est reconnu internationalement, comme l'atteste le 1^{er} forum de l'économie mauve en 2016 à Marrakech²⁸.



Économie mauve

L'économie mauve renvoie à la prise en compte du culturel en économie. Elle désigne une économie qui s'adapte à la diversité humaine dans la mondialisation et qui prend appui sur la dimension culturelle pour valoriser les biens et services.

Source « Le Journal des Arts »

La culture est la recherche d'une richesse immatérielle. Même s'il y a une économie de la culture, il ne faut pas opposer les deux conceptions mais l'une doit servir l'autre.

1.3.2. Les faiblesses et fragilités des festivals

‡ Une conjoncture fluctuante

Les festivals jouent leur existence sur une période courte, contrairement à une saison. Ils sont très dépendants des circonstances du moment : l'état d'urgence entraînant des mesures de sécurité, grève, conditions météorologiques. Ils sont aussi soumis aux aléas des négociations annuelles avec leurs nombreux partenaires et ils doivent faire face à des facteurs d'instabilité connus (années électorales qui génèrent des votes tardifs des subventions, nouvelles orientations politiques, baisses des dotations, nouveaux territoires...).

‡ Un manque d'aides pluriannuelles et pluripartites

D'un point de vue financier, les festivals ne bénéficient pas toujours d'aides pluriannuelles et pluripartites ou de conventions. La prise de risque est importante accroissant l'incertitude. Cela a été renforcé avec la constitution des nouvelles régions.

De plus, les festivals bénéficient de moins en moins du soutien des collectivités territoriales.

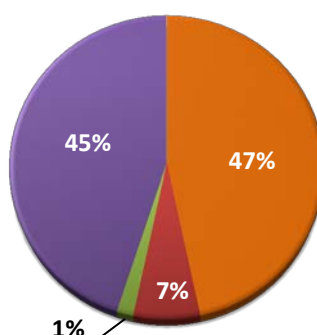
Pour autant, les politiques doivent faire des choix. Cela permet d'éviter l'essoufflement et de favoriser le renouvellement. Il convient néanmoins de respecter un délai de prévenance raisonnable (une année minimum) en cas de baisse ou suppression des aides.

²⁷ Le terme est apparu en France en 2011 à l'occasion d'un manifeste publié dans « *Le Monde.fr* ». Parmi les signataires figurent les administrateurs de l'Association Diversum qui organisa, à Paris, en octobre 2011, le Premier Forum International de l'Économie Mauve, sous le patronage de l'UNESCO, du Parlement Européen et de la Commission Européenne.

²⁸ <http://www.economie-mauve.org/>

Aides publiques moyennes

Local État Europe Billetterie



Source : France Festivals

Mais les festivals sont un corps vivant, si certains disparaissent parce qu'ils ont perdu leur public, d'autres sont créés. Le mouvement de création de nouveaux festivals est plus important que les disparitions.

Exemple

Le secteur des musiques actuelles : il a vu la naissance de 109 festivals contre 92 disparitions ces dernières années, le rythme des disparitions s'étant accentué en 2014 et en 2015.²⁹ La « cartocrise »³⁰ souligne les disparitions de festivals (même si l'impact de ces disparitions est à nuancer car les créations ne sont pas répertoriées sur la carte).

Les petits festivals sont d'autant plus fragiles que leurs aides publiques ne sont pas pérennes. Il existe un vrai décalage entre le travail à fournir pour obtenir une subvention et le faible montant de la subvention, comme l'a souligné Monsieur Serge RIVRON du Festival des Films Rhônalpins à Sain-Bel.

Il serait dangereux que les festivals deviennent les variables d'ajustements des politiques publiques de la culture.

L'impact positif des festivals en termes de développement humain, territorial et économique est majeur. Les festivals ont une réelle valeur ajoutée. Ils servent l'intérêt général et le développement du territoire dans toutes ses composantes.

Dès lors, le soutien public a du sens. Pour éclairer la décision publique de soutien aux festivals, le CESER propose de dresser une liste de critères pertinents à prendre en considération.

2. Les modalités de soutien d'un festival dans une approche évaluative

Afin de déterminer une liste pertinente de critères prenant en considération l'impact positif des festivals sur le développement humain, territorial et économique, il apparaît au préalable nécessaire de présenter les différents dispositifs régionaux existants. La notion d'évaluation, même si elle n'est pas simple en matière culturelle, permettra aussi d'affiner la liste des critères pertinents.

²⁹ Étude #Barofest 3^{ème} édition du baromètre réalisé par le CNV, l'Irma et la SACEM, présenté au Printemps de Bourges, le 14 avril 2016.

³⁰ http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/cartocrise-culture-francaise-tu-te-meurs_26647#8/47.486/4.136.

2.1. Les différents dispositifs régionaux

Que ce soit l'Etat en région ou le Conseil régional, les soutiens sont réels. Ils sont toutefois fluctuants ce qui est source d'insécurité pour les festivals.

2.1.1. Les modalités de soutien de la DRAC

La DRAC soutient tout type d'esthétique.

✦ Pour la création littéraire et la diffusion de la littérature

La DRAC, selon Monsieur Éric BULTELE³¹, intervient financièrement auprès des manifestations émergentes, sous réserve qu'elle en soit à sa troisième année d'existence et/ou d'intérêt régional. Sur la cinquantaine de fêtes du livre et animations littéraires d'envergure que compte la région Auvergne-Rhône-Alpes, la DRAC³² soutient chaque année 35 manifestations jeunes ou innovantes et/ou d'intérêt régional, pour un budget d'environ 298 000 €. 13 manifestations de rayonnement national ont été accompagnées en 2014.

✦ Pour le soutien aux festivals dans le domaine des arts plastiques

La Biennale d'art contemporain de Lyon

Elle est soutenue par une contribution de l'Etat de 1,47 M € depuis 2013 pour un budget global de 7,9 M € (édition 2015).

En octobre 2015, la Métropole de Lyon a engagé une réflexion sur le devenir des deux Biennales (Art Contemporain et Danse qui sont organisées en alternance). Mais les indicateurs retenus sont quasiment tous "de performance" et donc inopérants pour évaluer le niveau et la qualité artistique du projet.

La Biennale internationale de Design de Saint-Etienne

La DRAC accorde une subvention de 100 000 € pour un budget global de 2,6 M € en 2015.

Il existe une forte disparité dans le soutien aux manifestations sur les ex-territoires rhônalpins et auvergnats.

✦ Pour le soutien aux festivals dans le domaine du théâtre, de la danse, du cirque et des arts de la rue

Dans ces disciplines, la politique culturelle de l'État concerne peu les festivals. Seuls trois festivals sont subventionnés directement sur le territoire :

- **Théâtre** : Sens Interdit à Lyon (69) : 10 000 €,
- **Arts de la Rue** : Eclats à Aurillac (15) : 309 000 €, porté par le Centre National des Arts de la Rue d'Aurillac (subvention DRAC de 273 000 €),
- **Danse** : Biennale de la Danse de Lyon, 304 000 € annuels.

Mais plusieurs festivals existent au sein de structures ou de compagnies soutenues (exemple : Ambivalence au Centre Dramatique National (CDN) de Valence, Nos futurs et Micro-Monde au Théâtre Nouvelle Génération (TNG) à Lyon, les biennales Arts-Sciences à la Scène Nationale de Meylan (38).

✦ Pour le soutien aux festivals de musique

Les initiatives sont extrêmement nombreuses sur le territoire pour l'organisation de festivals musicaux, notamment en période estivale. De fait, les sollicitations d'aide auprès de la DRAC sont permanentes.

³¹ Directeur Adjoint de la DRAC, auditionné au CESER, le 7 avril 2016.

³² Les informations, ci-dessous, sont issues de l'audition de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), op. cit.

Les services déconcentrés de l'État ont fait le choix de soutenir les festivals les plus importants, d'ampleur nationale ou internationale, présentant une programmation artistique exigeante, ou enfin proposant sur le territoire des esthétiques rares (musiques contemporaines, jazz...) ³³.

✦ Pour le soutien aux festivals de cinéma

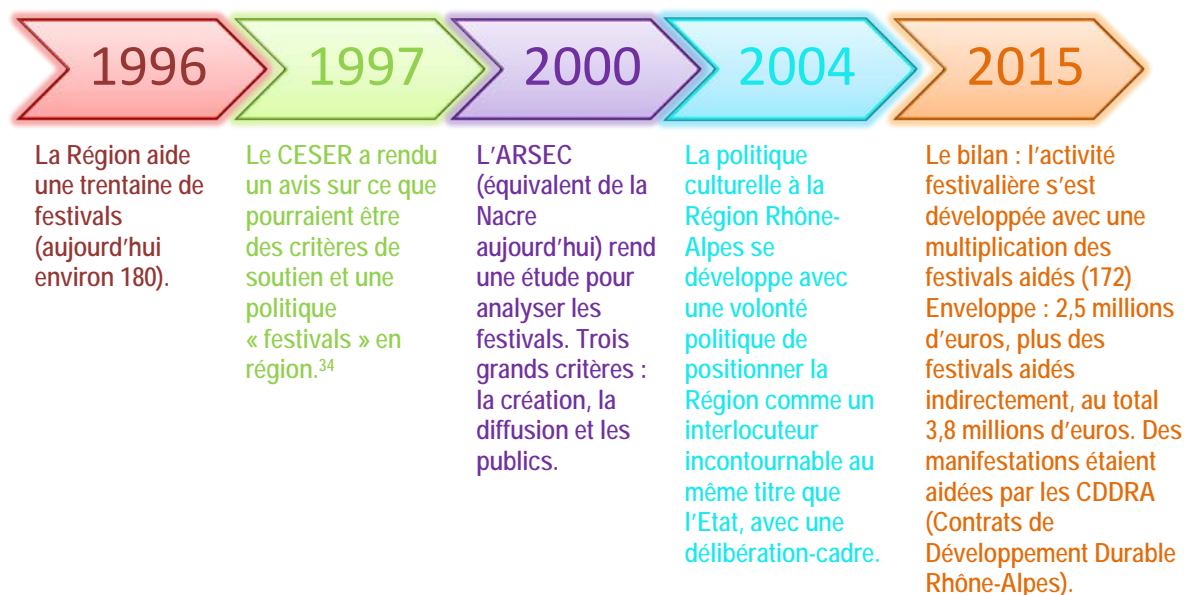
Dans ce domaine, les manifestations sont également extrêmement nombreuses. Là encore, le soutien apporté par la DRAC ou par le Centre National du Cinéma (CNC) accompagne les manifestations de très grande ampleur, ou dont l'esthétique est clairement identifiée.

Si l'Etat continue de soutenir timidement les festivals, c'est aussi parce que les collectivités locales jouent un rôle incontournable, en lien avec le retrait progressif de l'Etat : entre 2004 et 2014, le nombre de festivals soutenus par l'Etat est passé de 342 à 175. Le rapport sur les festivals rédigé par Pierre COHEN ³⁴ interroge ce retrait et pointe « la dynamique des relations entre les festivals et la puissance publique, et le rôle propre que l'Etat pourrait être amené à jouer ».

2.1.2. Les dispositifs en Région Rhône-Alpes et Auvergne jusqu'en 2015

✦ En Région Rhône-Alpes

Chronologie



³³ Sont ainsi soutenus :

- ✦ La Biennale Musiques en scène, création musicale en lien avec les arts et les technologies de la scène, à Lyon et agglomération (69) et les résonances en région, organisé par le GRAME, Centre national de création musicale : 685 000 €,
- ✦ Le Festival de musiques anciennes d'Ambronay (42) organisé par le CCR d'Ambronay : 302 000 €
- ✦ Détours de Babel, musiques de création du monde contemporain à Grenoble et agglomération (38), organisé par le CIMN - Centre International des Musiques Nomades : 190 000 €,
- ✦ Le Festival Berlioz, symphonique et création à partir de l'œuvre musicale et littéraire de Berlioz, à la Côte-Saint-André et la Plaine de Bièvre-Liers (38) : 140 000 €,
- ✦ Le Festival de Musique Classique de la Chaise-Dieu (43) : 107 000 €,
- ✦ RhinoJazz(s), jazz et musiques improvisées, Sud de la Loire (42) : 32 000 €,
- ✦ Musiques démesurées à Clermont-Ferrand (63) : musique contemporaine : 23 000 €,
- ✦ Jazz en tête à Clermont-Ferrand (63) : 20 000 €,
- ✦ On connaît la chanson (63), chanson contemporaine : 10 000 €.

³⁴ Rapport COHEN, <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Ressources/Rapports/Rapport-sur-les-festivals>, et rendu le 12 juillet 2016 à la Ministre de la Culture.

Modalités de soutien

La Région n'était jamais le premier financeur, ni le plus important, mais intervenait comme partenaire du territoire. L'aide régionale ne pouvait dépasser 10 % du budget du festival, ni être le montant le plus élevé des subventions apportées par les autres collectivités publiques. En effet, un événement culturel devait, en priorité, être soutenu par les collectivités de proximité avant d'être aidé par la Région.

Si le soutien de la Région n'allait pas au-delà de 10 % du budget global, il pouvait néanmoins monter jusqu'à 30 % pour les petits festivals sans billetterie (jamais de baisses de subventions sanctions, avec un soutien régulier et pérenne, dans une logique d'accompagnement).

Les subventions portaient uniquement sur le fonctionnement (sur du budget artistique avec un festival qui rémunère les artistes), non sur l'investissement.

Les subventions étaient d'un montant allant entre 1 500 euros et 120 000 euros. 56 % des festivals aidés recevaient un montant inférieur à 10 000 euros. 10 sur les 172 touchaient plus de 50 000 euros. La plupart des festivals avaient des budgets inférieurs à 300 000 euros.

Plusieurs festivals étaient aidés indirectement à travers une subvention de fonctionnement à une structure. C'était, par exemple, le cas pour les Etats Généraux du documentaire de Lussas (100 000 € pour l'ensemble des activités dont le festival) ou le Festival de Cirque d'Alba-la-Romaine (200 000 € pour les activités de la Cascade dont le festival).

Les critères d'évaluation retenus jusqu'en 2015 en Rhône-Alpes

La structuration professionnelle de l'événement (licence d'entrepreneur de spectacle, respect de la législation concernée, économie développée, emplois concernés...).

L'ancrage territorial de l'événement (réelle prise en compte du territoire, action culturelle en direction des publics, partenariat avec la collectivité « chef de file » ainsi qu'avec les opérateurs culturels du territoire, mais aussi étude des répercussions de l'événement en dehors de la période festivalière).

Qualité artistique de la programmation et rôle de l'événement au regard de l'accompagnement à la création, des équipes artistiques régionales.

Particularité du champ artistique peu représenté (musique contemporaine, danse contemporaine, *Street art*...).

Valorisation d'un patrimoine spécifique.

La Région accompagne ainsi trois catégories de festivals

Les grandes manifestations qui remplissent un rôle de production, de diffusion, de création, de vitrine internationale (Biennale de la danse, Au bonheur des mômes, Festival Lumière ...).

Les festivals qui jouent un rôle intéressant en terme d'irrigation culturelle des territoires : pour cette catégorie, même une subvention d'un montant peu élevé peut jouer un rôle considérable et avoir un effet levier sur le territoire.

Une catégorie intermédiaire de festivals qui ont une dimension régionale mais pas suffisamment de moyens pour atteindre un rayonnement national.

La fusion des Régions est l'occasion de repenser la place et l'évolution de la politique de soutien aux festivals dans la politique culturelle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Se pose donc la question du meilleur moment pour financer : en amont de la création pour impulser une nouvelle initiative ou en aval lorsque le festival a fait ses preuves pour qu'il perdure ?

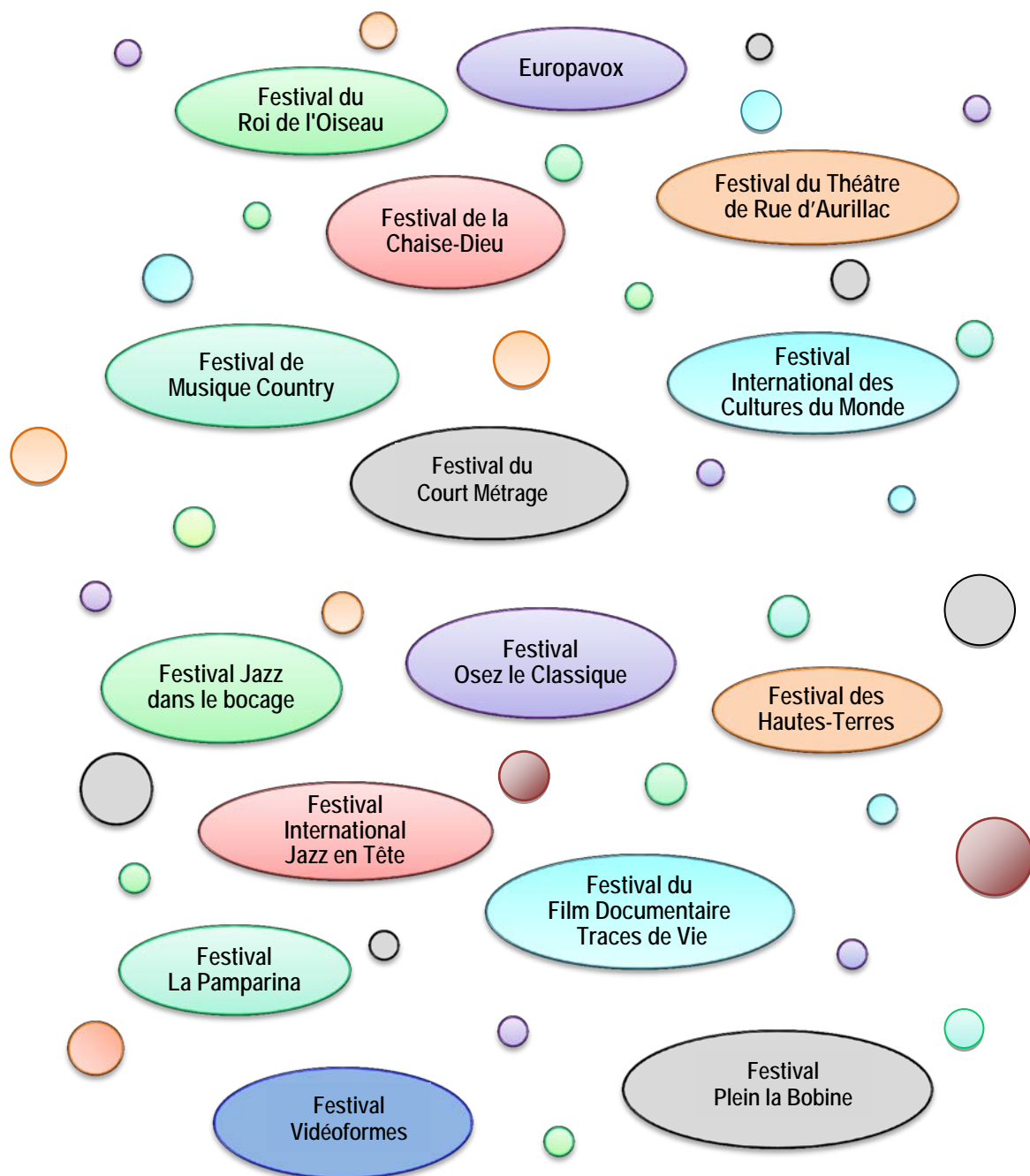
En Région Auvergne

En termes de politique culturelle, l'Auvergne prenait en considération la création, l'émergence, la qualité artistique, l'innovation sociale, la transmission, l'éducation, la sensibilisation, la formation, la préservation et la valorisation du patrimoine, la diversité des citoyens, des esthétiques et des territoires.

La différence majeure avec la Région Rhône-Alpes résidait dans les budgets, dans un rapport de 1 à 6.

La Région Auvergne aidait les grands festivals ou d'envergure internationale (environ 15 événements). Ils avaient pour point commun une qualité et un rayonnement dans leur spécialité artistique. Les festivals soutenus devaient avoir développé une politique dans le domaine de l'inclusion sociale avec, par exemple, une politique tarifaire adaptée, des actions dans les zones sensibles ou éloignées, la formation des bénévoles, ...

Festivals accompagnés par la Région Auvergne



L'aide régionale a été apportée par le biais d'un appel à projets à destination de chaque association organisatrice de ces événements.

✦ Le rôle des agences

Les agences accompagnent les collectivités et les acteurs culturels, avec des missions diversifiées d'expertise, d'observation, d'analyse et d'accompagnement, ... dans un souci de coopération territoriale.



Aujourd'hui, le Transfo a disparu au profit de la Nacre qui désormais irrigue tout le territoire.

Le fait d'avoir une agence comme intermédiaire avec les services des collectivités territoriales permet de ne pas avoir un dialogue parasité du fait du besoin de subventionnement de la structure.

Le CESER souligne l'efficacité de l'action des deux agences et la qualité de leur travail sur les territoires. Le principe même de l'agence permet une certaine indépendance nécessaire au milieu culturel.

Le choix de la Région d'une seule agence permet une homogénéisation des politiques culturelles. Le CESER compte sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour maintenir les moyens alloués afin que l'agence unifiée reste efficace.

2.1.3. La volonté politique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à partir de 2016

Pour soutenir un festival, il faut un chef de file, une collectivité, avec un accompagnement sur l'année, selon Monsieur François DUVAL, Directeur de la Culture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes³⁹.

³⁵ <http://www.la-nacre.org/>.

³⁶ http://www.la-nacre.org/fileadmin/user_upload/Ressources_et_documentation/ATLAS/ATLAS-SPECTACLE RHONE-ALPES VDEF_web.pdf

³⁷ <http://www.letransfo.fr/>.

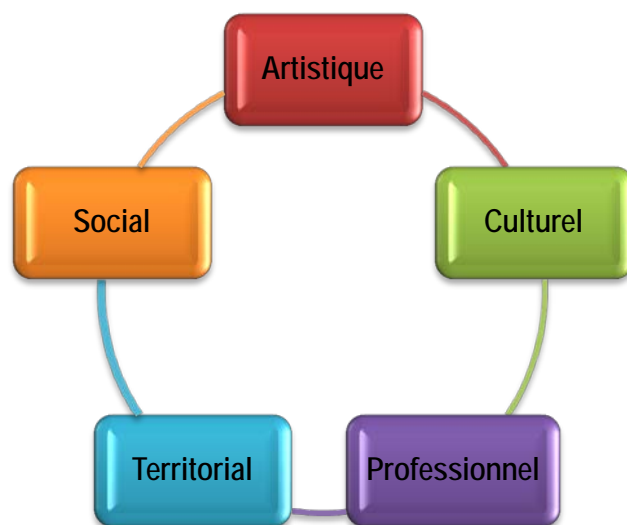
³⁸ <http://www.letransfo.fr/uploads/2015/04/atlas-culturel-AUVERGNE-COMPLET.pdf>.

En 2016, la région Auvergne-Rhône-Alpes a accompagné environ 220 festivals sur l'année, dans un souci d'aménagement culturel du territoire cohérent, équitable, exigeant et donc structurant.

Entre saupoudrage excessif et irrigation équilibrée des territoires, le juste milieu n'est pas évident à trouver. Se pose alors la question de la lisibilité de la politique culturelle. L'objectif est-il de soutenir l'irrigation culturelle des territoires pour permettre l'accès de la culture au public le plus large possible ou soutenir la création artistique ? La réponse est évidemment multiple. **Pour le CESER, un festival participe à la fois à la structuration du territoire et au développement de la création artistique.**

Vers une meilleure qualification, une contractualisation : après l'explosion du nombre de festivals ces dernières années et du nombre de subventions qui leur ont été accordées, l'objectif de la politique culturelle régionale ne devrait pas être de poursuivre cette augmentation mais davantage de qualifier un certain nombre de ces festivals.

Le soutien au festival pourrait se faire autour de **5 axes** :



La disparition des CDDRA (Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes) : en dehors de la politique culturelle, près de 180 manifestations étaient soutenues dans le cadre des contrats territoriaux en 2015. Ces contrats ont été supprimés par le nouvel Exécutif et ceux qui leur succèdent « Contrats Ambition Région » comportent peu d'actions culturelles et sont plutôt dédiés à financer des opérations d'investissement. Les CDDRA permettaient de soutenir des manifestations qui jouaient un rôle intéressant en termes de mobilisation de la population et d'animation locale. Les porteurs de projets se retournent vers la Direction de la Culture qui ne dispose pas de moyens budgétaires supplémentaires et qui ne peut avoir pour objectif de soutenir ces « micro-manifestations » au risque de rendre encore plus illisible sa politique. A noter que côté Auvergne, une centaine de manifestations est également aidée pour une enveloppe de 330 000 € dans le cadre de Projets Culturels de Pays. **Le CESER estime que ce soutien de proximité ne devrait pas être négligé. La question est de savoir si le financeur le plus approprié est la Région et/ou les autres collectivités territoriales de proximité.**

Selon le Directeur des Affaires Culturelles de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, il convient donc d'adopter, pour 2017 (année de la mise en œuvre réelle de la politique culturelle du Conseil régional), un cadre précis et lisible qui

³⁹ Les éléments ci-dessous sont issus de l'audition de Madame Florence VERNEY-CARON, Vice-Présidente déléguée à la Culture et au Patrimoine de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et M. François DUVAL, Directeur, le 1^{er} septembre 2016.

permette de qualifier l'intervention de la Région dans sa volonté d'aménagement culturel du territoire et d'équité territoriale.

Le CESER souhaite éclairer le décideur public en lui proposant une grille de lecture des critères qui lui semblent pertinents pour soutenir un festival (voir les préconisations).



Si la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes doit préciser ses critères de soutien, les aides apportées aux festivals peuvent être de nature et de provenance différentes.

2.2. Les différents types de soutien

Selon la loi NOTRe du 7 août 2015, la Culture est une compétence partagée entre les collectivités territoriales⁴⁰, avec des budgets culturels au mieux constants, souvent restreints, et pourtant, en termes de communication, les projets « Culture » sont souvent mis en valeur.

Il est évident que les festivals rencontrent de réelles difficultés budgétaires aggravées ces dernières années par le désengagement de l'Etat, la stagnation, voire la baisse, des budgets culturels des collectivités locales, les difficultés à convaincre les mécènes pour qu'ils s'engagent. Or, cette fragilité a des répercussions immédiates au niveau des moyens consacrés à la création, à la rémunération des artistes, à la communication, ... alors que ces éléments sont primordiaux dans la viabilité d'un événement. **En 2016, les coûts liés au renforcement des mesures de sécurité ont également pesé sur les budgets.**

Mais d'autres types d'aides existent, qu'elles viennent du privé ou qu'il s'agisse d'un accompagnement autre que directement financier.

2.2.1. Des financements privés

Un festival doit pouvoir être financé par le secteur privé (mécénat, partenariat, sponsoring d'entreprise...), notamment par des PME ancrées sur le territoire. Beaucoup de manifestations sont financées aussi par le prix du billet d'entrée.



Sponsoring

C'est une prestation de service ou financière incluant des contreparties souvent publicitaires ou d'invitations. La charge est déductible du bénéfice avant impôt.



Mécénat

Il ne prévoit pas de contrepartie directe, il est fait dans un souci d'intérêt général, sous la forme de soutien financier ou matériel. Il peut entraîner une réduction d'impôt sur les sociétés.

⁴⁰ Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République :

Article 103 : « La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 ».

- **Les financements privés vont plus vers les manifestations à caractère national voire international**, (exemple : Festival des Lumières ou Biennale de la Danse), même s'il existe un manque de connaissance du poids du secteur privé dans le financement des festivals. Les économies sont très différentes selon les esthétiques, les filières (exemple entre les jeux vidéo et la danse).
- D'autres festivals sont aussi supportés par **un mécénat de compétences**, notamment dans des territoires plus ruraux.
- **Le mécénat culturel se concentre sur l'événementiel culturel** et non sur des politiques culturelles de fond. Le mécénat représente environ 2 % du financement de la culture en France (source France festivals). C'est un mécénat irrégulier, difficile, qui n'entre pas dans la tradition française. Il faudrait organiser des relations entre ces partenaires.
- **Le financement participatif (le crowdfunding)** peut aussi être un moyen de trouver des fonds, en lien avec l'âme de la manifestation, car supportée par son public. Cela peut être un levier pour un festival qui débute. Il ne faut néanmoins pas sur-estimer ces modes de financement.
- **Un fonds de dotation** peut aussi être envisagé pour nourrir plusieurs manifestations.
- **Les recettes de billetterie** et autres produits connexes ne sont pas à négliger, même si la réussite d'un festival tient souvent à une bonne harmonie entre une programmation payante et gratuite.

L'effet levier des subventions publiques est d'ailleurs très significatif. La moyenne est à 55 % de subvention publique le reste étant constitué par les recettes propres et les fonds de mécénat⁴¹.

Au-delà d'aides financières, les festivals ne doivent pas hésiter à innover, à se diversifier pour continuer à exister, en s'appuyant sur des partenaires qui peuvent leur apporter une réelle valeur ajoutée. C'est notamment le modèle qu'a choisi Europavox en développant des partenariats avec des start-up innovantes ou des industries créatives dans un environnement d'expérimentation, en créant un média online en lien avec la programmation du festival, en développant un programme de coaching artistique dédié à l'export.... Par exemple, le festival de Pérouges a su créer des partenariats concrets avec les entreprises locales (mise à disposition d'un espace...).

Si les aides privées ou issues directement des choix de la structure porteuse ne doivent pas être négligées, et doivent évoluer eu égard à la conjoncture généralisée de baisse des moyens publics, le soutien public doit être encouragé et peut revêtir différentes formes.

2.2.2. Différentes formes de soutien public avec des éléments de sécurisation

En complément du financement privé et des aides financières directes, le soutien public peut revêtir diverses formes, en établissant aussi des règles de sécurisation.

▣ Les différentes formes

Au-delà des subventions à la manifestation, il peut s'agir de mettre à disposition des locaux, du personnel, le temps de la manifestation, des outils de communication.

Les politiques de conventionnement, et donc d'accompagnement, doivent évoluer : il est difficile pour les festivals de répondre à chaque collectivité qui propose des critères différents, c'est une perte de temps, avec aussi parfois des critères contradictoires. C'est un élément de fragilisation.

Les grosses collectivités devraient avoir une responsabilité d'impulsion des plus petites.

⁴¹ Source : France Festivals

DRAC et Région devraient travailler ensemble sur des critères communs de subventionnement mais aussi pour aider à structurer les projets des petites communes et éviter le saupoudrage. Les critères sont protecteurs des risques du clientélisme.

▣ Des éléments de sécurisation

France Festivals a développé certains éléments de sécurisation en établissant des règles de bonnes conduites avec les partenaires publics à travers l'élaboration de la **Charte des missions artistiques et territoriales des scènes publiques** de l'élaboration du projet artistique et culturel pour les festivals.

POINTS DE VIGILANCE⁴²

La notion d'**indépendance artistique** (pour éliminer d'éventuelles velléités d'ingérence de représentants des collectivités dans la conduite des manifestations).

La question de la suppression et de la **pérennité des aides avec la signature de conventions pluriannuelles et pluripartites.**

Une approche **régionale** pour une politique globale de **soutien aux manifestations rayonnantes et structurantes**, en concertation avec le Ministère de la Culture, la DRAC et les départements.

La capacité à **s'intégrer sur le territoire**, notamment dans le partenariat avec les structures de production, de diffusion et de formation.

La prise en compte des **enjeux territoriaux** (lien social, retombées économiques, développement territorial).

La **médiation culturelle** auprès du public afin de veiller à sa diversification et à son renouvellement ainsi que le développement d'actions d'éducation artistique et culturelle.

Un **dialogue régulier** avec les organisations professionnelles représentant les festivals et le soutien au recueil de données et d'informations.

Le soutien public s'accompagne de plus en plus d'une évaluation, voire d'une étude d'impact. Si l'évaluation semble pertinente, elle n'est pas toujours évidente à construire dans le domaine culturel.

⁴² Certains de ces points sont inspirés de l'audition de France Festivals.

2.3. Des évaluations à construire

Il est indéniable que la dépense publique a du sens dans le milieu culturel compte tenu de ses retombées humaines, territoriales et économiques positives (Cf. rapport IGF, 2013), même si les évaluations sont parfois difficiles à construire. Il faut revenir à l'objectif initial du festival, car tout ne peut se mesurer en chiffres. L'évaluation doit être qualitative et quantitative. Le but des arts est aussi de créer des richesses immatérielles et inquantifiables d'un point de vue monétaire.



Évaluation

C'est apprécier, jauger, mesurer des écarts entre des objectifs et des résultats.
Ce n'est pas une sanction, mais elle repose sur des critères variables, qui peuvent apporter à l'élu un éclairage.

Dans la liste suivante, des indicateurs d'évaluation peuvent être choisis⁴³:

- Le nombre de spectateurs, en différenciant payant et gratuit, même si les deux doivent être pris en considération.
- Le nombre de bénévoles témoignant de la vitalité de la vie associative.
- Le nombre de manifestations dans le festival.
- Le nombre de partenaires et leur participation financière.
- Le nombre de communes irriguées.
- La capacité de travail en réseau.
- Le montant du budget et sa répartition entre fonctionnement et artistique, qui peut témoigner de la capacité de diversification des financements de la manifestation.
- Les retombées médiatiques.
- L'innovation artistique.
- L'adaptation du modèle économique.
- La transmission des savoirs faire et savoirs être.

Mais des éléments chiffrés ne sont pas suffisants pour apprécier une manifestation. Ils doivent être accompagnés d'une **évaluation qualitative** même si apprécier le travail artistique reste très subjectif. L'évaluation du projet culturel se fera en lien avec la mission éducative, la transmission du patrimoine culturel et l'irrigation du territoire.

La capacité à créer une dynamique relationnelle entre tous les acteurs (autres festivals, partenaires, compagnies, ...) peut aussi être un critère.

La capacité à gérer des spectateurs indirects, via le site Internet, avec une capacité de captation et de restitution, de diffusion est aussi à prendre en considération.

Cela peut être encore la capacité du festival à intégrer des amateurs, des bénévoles, sous la responsabilité des professionnels.

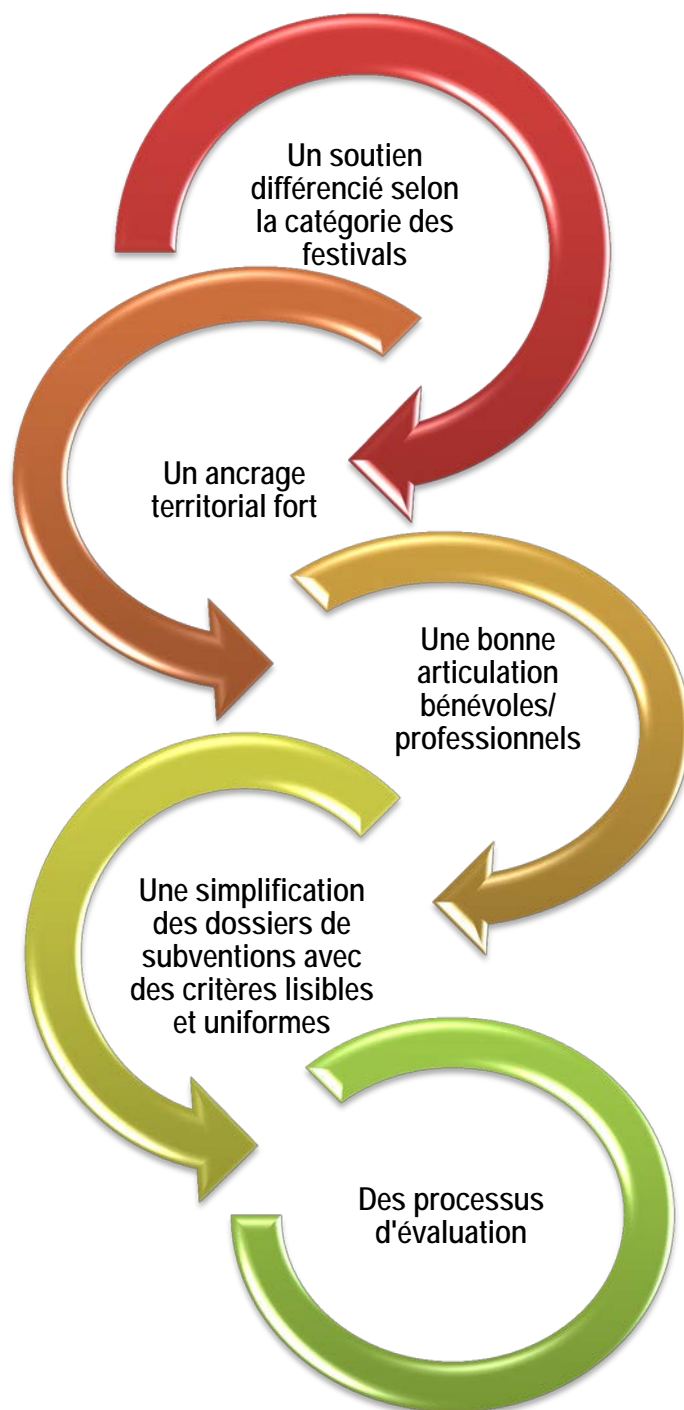
L'évaluation doit être partagée, contradictoire. Il ne faut pas la confondre avec un audit.

L'évaluation peut passer aussi par de la modélisation, ou comment traduire les bonnes pratiques, les développer et les disséminer auprès d'autres acteurs.

⁴³ Indicateurs développés suite à l'audition du 29 novembre 2016 de Monsieur Jean-Pierre SAEZ, Directeur de l'Observatoire des Politiques Culturelles <http://www.observatoire-culture.net/>.

Préconisations : des soutiens sur quels critères ?

Que faut-il pour améliorer le soutien public ?



Les différents types de festivals

Les festivals créateurs producteurs structurants

- Ils sont à fort rayonnement avec des moyens financiers importants (budget moyen d'1 million avec une médiane à 400 000 euros), une place privilégiée pour la création, la production des œuvres, le repérage des artistes, des compagnies.

Les festivals créateurs rayonnants intermédiaires

- Ils sont un peu plus à la marge car ils ont moins de moyens. Ils sont cependant dans des réseaux de diffusion.

Les festivals diffuseurs

- Ils achètent des spectacles produits par d'autres. C'est un troisième cercle important pour faire vivre les projets et les territoires.

Les festivals d'animation locale

- Ils visent plus le lien social, l'économie de proximité et le développement touristique. Ils sont souvent portés par les offices du tourisme.

Pour les festivals appartenant à la catégorie des « festivals d'animation locale », les subventions accordées doivent reposer sur des indicateurs spécifiques, adaptés et simplifiés. Ces critères doivent reposer essentiellement sur le rôle du bénévolat, de la dynamisation du tissu local, ou encore de la visibilité du festival qui sera issue de la reconnaissance par la commune ou l'EPCI. Le budget global du festival doit être pris en considération.

L'idée est de proposer une liste de références, sous forme de tableau, expliquant les principaux critères avec des indicateurs, auxquels les décideurs locaux, régionaux et de proximité pourront se référer. C'est un outil visant à éclairer la décision politique.

Thème	Critères	Sens du critère	Indicateurs
Lien Social Culture et Création	Développement artistique et création	Aider à la création	<ul style="list-style-type: none"> ● Quantitatif : nombre de personnes présentes ● Qualitatif : caractère innovant ● Prise en considération des nouvelles esthétiques
	Place du public et des bénévoles	Développer l'engagement social et citoyen Favoriser les pratiques des artistes amateurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de bénévoles ● Renouvellement générationnel ● Actions participatives avec le public ● Existence de représentations amateurs
	Volonté d'éducation et de transmission	Faire venir et aller vers les publics jeunes ou empêchés	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de personnes concernées
		Impliquer les médiateurs et les spectateurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Partenariats avec les structures éducatives du territoire
		Eveiller aux métiers artistiques et techniques	<ul style="list-style-type: none"> ● Ateliers ouverts
	Attractivité du territoire pour le milieu professionnel	Favoriser les pratiques des amateurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Manifestations avec le public
		Favoriser l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> ● Présence des professionnels ● Renouvellement et rotation des professionnels participants

Thème	Critères	Sens du critère	Indicateurs
Territoires	Rayonnement du festival	Portée du festival au niveau local, régional, national voire international	<ul style="list-style-type: none"> ● Ancienneté et durée de la manifestation ● Provenance du public ● Comparaison avec d'autres événements du même type
		Couverture médiatique	<ul style="list-style-type: none"> ● Press book (radio, presse écrite, nouveaux médias, réseaux sociaux...) ● Parrainage par une personnalité
		Implication des citoyens et des bénévoles	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de bénévoles
	Dynamiques territoriales	Implication des acteurs publics et privés du territoire	<ul style="list-style-type: none"> ● Soutien des collectivités territoriales et EPCI ● Participation et services apportés par les acteurs économiques locaux ● Mise en réseau du festival
		Fédérateur de structures pérennes	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de structures créées (ateliers, centres de formation, master classes...)
		Valorisation du Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en valeur d'un lieu, d'un monument, d'une coutume, d'une tradition ● Cohérence/ lien avec histoire et culture du territoire
		Environnement	Place des actions en faveur de la protection de l'environnement

Thème	Critères	Sens du critère	Indicateurs
Modèle économique	Retombées économiques	Effet multiplicateur	<ul style="list-style-type: none"> ● Partenariats avec les acteurs économiques locaux ● Emplois directs créés (artistes et techniciens du festival, intermittents, salariés d'association)
		Volet tourisme	<ul style="list-style-type: none"> ● Taux d'utilisation des fournisseurs régionaux ● Taux de remplissage des logements ● Nombre de couverts/restauration ● Panier moyen consommé/pers./jour
	Modes de financement	Valorisation médiatique	<ul style="list-style-type: none"> ● Press Book
		Part de l'autofinancement et des aides publiques/privées	<ul style="list-style-type: none"> ● Budget ● Soutien privé/public/autofinancement (billetterie-produits dérivés)/valorisation bénévolat/dons logistiques

Ce tableau devra être utilisé en intégrant une pondération sur les critères en fonction de la catégorie du festival, avec un intérêt de 0 à 5.
Tous ces critères avec indicateurs devront faire l'objet d'une évaluation et d'un suivi d'évolution dans le temps.

Conclusion

L'activité festivalière importante en Auvergne-Rhône-Alpes est reconnue par l'exécutif régional qui évoque avec raison des « Terres de festivals ».

Notre contribution a montré les puissants impacts de ces manifestations culturelles singulières pour les personnes, les territoires et l'économie.

Les festivals permettent un accès plus aisé à la culture grâce à leur caractère populaire, à leur dimension festive resserrée dans le temps, à leur densité sur l'ensemble de la région et à la participation active du nombre de résidents locaux, enrôlés comme bénévoles.

Outre cet aspect important de médiation très bien assuré, ils participent aussi grandement à la création artistique et/ou à sa large diffusion.

Ils permettent également d'offrir une magnifique vitrine extérieure aux différents territoires et assurent une présence culturelle forte, notamment dans les milieux ruraux.

Enfin, certains d'entre eux se sont dotés de structures pérennes, de formation ou de création, particulièrement structurantes pour ces territoires.

Outre ces impacts positifs pour la vie culturelle des territoires et pour leur rayonnement, les festivals sont sources de retombées économiques particulièrement importantes et largement sous-estimées. Les études montrent toutes un effet multiplicateur marqué sur les économies des lieux d'accueil des manifestations culturelles.

L'économie du secteur culturel est aussi pourvoyeuse d'emplois directs dans les métiers artistiques ou techniques et d'emplois induits.

L'ensemble de ces impacts positifs a conduit le CESER à légitimer le soutien public régional apporté aux festivals.

Dès lors, la contribution propose un guide de critères à prendre en compte pour éclairer le décideur régional.

Remerciements

Nous exprimons nos remerciements à tous ceux qui ont accepté d'éclairer notre réflexion et de participer à nos travaux, et plus particulièrement aux personnes auditionnées :

- ➔ M. Michel BERTHUET, Trésorier du Festival des Cultures du Monde de Gannat, 2 juin 2016
- ➔ M. Pierre BOUCHET, Président du Festival du Roi de l'Oiseau, 7 juillet 2016
- ➔ M. Eric BULTEL, Directeur Régional Adjoint des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, 7 avril 2016
- ➔ Mme Sylvie BURGAT, Directrice de la Biennale de la Danse, 1^{er} décembre 2016
- ➔ M. Stéphane CALIPEL, Directeur de la Coopérative de Mai, 3 novembre 2016
- ➔ M. Julien CARON, Directeur du Festival de la Chaise-Dieu, 3 novembre 2016
- ➔ Mme Ginette CHAUCHEPRAT Responsable « Culture » au Conseil régional de l'Antenne de Clermont-Ferrand, 1^{er} septembre 2016
- ➔ Mme Katia CLOT, Directrice Adjointe de l'Association Europavox, 1^{er} décembre 2016
- ➔ Mme Bénédicte DUMEIGE, Directrice de France Festivals, 6 octobre 2016
- ➔ M. Emmanuel FOSSE, Directeur du Festival des Cultures du Monde de Gannat, 2 juin 2016
- ➔ Mme Caroline FREZZA-BUET, Responsable du Service « Spectacle Vivant » dans l'ex-Région Rhône-Alpes, 1^{er} septembre 2016
- ➔ M. Philippe MEYER, Président de l'Association « ÉCLAT » (Festival International du Théâtre de Rue d'Aurillac) et Journaliste à France Inter, 2 juin 2016
- ➔ Mme Anne-Claire PARRET, présentation d'un mémoire IEP Lyon sur les acteurs culturels auvergnats dans la fusion des régions, 6 octobre 2016
- ➔ M. Jean-Michel PASTOR, Vice-Président du Festival de la Chaise-Dieu, 3 novembre 2016
- ➔ M. Patrick PENOT, Directeur du Festival « Sens Interdit », 2 juin 2016
- ➔ M. Simon POURRET, Directeur du TRANSFO, 2 mai 2016
- ➔ M. Nicolas RIEDEL, Directeur de la Nouvelle Agence Culturelle Régionale (NACRe), 2 mai 2016
- ➔ M. Serge RIVRON, Président de l'Association « Ciné Culture », 5 janvier 2017
- ➔ M. Jean ROCHE, Président de l'Association Nationale « Cultures et Traditions » (Festival des Cultures du Monde de Gannat), 2 juin 2016
- ➔ M. Jean-Pierre SAEZ, Directeur de l'Observatoire des Politiques Culturelles, 29 novembre 2016

- **M. Jean-Claude SAUREL**, Président du Festival « Sauve qui peut le Court-Métrage », 2 mai 2016
- **Mme Lucie SORIN**, Comédienne, Intermittente du Spectacle, 7 juillet 2016
- **Mme Florence VERNEY-CARRON**, Vice-Présidente en charge de la Culture et du Patrimoine au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, 1^{er} septembre 2016

Petite sitographie festivalière



<http://www.aurillac.net>



<http://www.biennaledeladanse.com>



<http://www.chaise-dieu.com>



<http://www.clermont-filmfest.com>



<http://www.cultures-traditions.org>



<http://www.europavox.com/>



<http://www.le-strapontin.com/pages/festival-du-film-rhonealpin.com>



<http://www.roideloiseau.com>



<http://www.sensinterdits.org/>



<http://www.auvergnerhonealpes.fr>



<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Auvergne-Rhone-Alpes.fr>



<http://www.francefestivals.com>



<http://www.la-nacre.org/>



<http://www.observatoire-culture.net>



<http://www.letransfo.fr/>

Bibliographie

AGOSTINO (D') Alexandra et THERY Michel, « La pluriactivité dans le spectacle vivant, quels effets sur la précarité salariale ? », *Bref du Céreq*, mars 2016, n° 343, 4 p.

ANDRIEU Marie, MARTIN Cécile et PERIGOIS Samuel, *Les pratiques artistiques en amateur en Haute-Savoie dans le domaine du spectacle vivant : bilan et perspectives*, Observatoire des politiques culturelles, 2014, 123 p.

ARNAUD Lionel, GUILLON Vincent et MARTIN Cécile, *Élargir la participation à la vie culturelle : expériences françaises et étrangères*, Observatoire des politiques culturelles, 2015, 172 p.

BENEDICTE DUMEIGE CONSEIL, *Enquête sur les scènes publiques permanentes membres du SNSP*, Syndicat national des scènes publiques, 2016, 63 p.

BENHAMOU Françoise, *L'économie de la culture*, La Découverte, coll. Repères, 2011, 128 p.

BRODATY Thibault, *Etude sur l'estimation rétrospective de l'impact économique d'un ensemble d'événements culturels uniques ou d'équipements culturels récents*, Ministère de la Culture et de la Communication, 2014, 112 p.

COHEN Pierre, *Rapport sur les festivals*, Ministère de la Culture et de la Communication, 2016, 24 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Le cinéma et la médiation culturelle*, CESER Rhône-Alpes, 2015, 92 p.

DJAKOUANE Aurélien et JOURDA Marie, *Les publics des festivals*, Michel de Maule, 2010, 240 p.

ERNST & YOUNG, *Au cœur du rayonnement et de la compétitivité de la France : 1er panorama des industries culturelles et créatives*, Ernst & Young, 2013, 73 p.

GREFFE Xavier, *La politique culturelle en France*, 2e édition, La Documentation française, coll. Les Etudes, n° 5405-6-7, 2015, 240 p.

KANCEL Serge, ITTY Jérôme, WEILL Morgane et DURIEUX Bruno, *L'apport de la culture à l'économie en France*, Inspection générale des Finances et Inspection générale des Affaires culturelles, 2013, 390 p.

LA NACRE, *Atlas du spectacle vivant en Rhône-Alpes*, La Nacre, 2015, 145 p.

LE TRANSFO, *Atlas culturel Auvergne*, Le Transfo, 2015, 147 p.

MAGNIEN François, *La mesure de l'impact d'un événement touristique : guide méthodologique*, Direction générale des Entreprises, 2014, 56 p.

NEGRIER Emmanuel, GUERIN Michel et BONET Lluís, *Festivals de musiques, un monde en mutation*, Michel de Maule, 2013, 330 p.

PARRET Anne-Claire, *Les acteurs culturels auvergnats dans la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes*, Mémoire 2016, IEP Lyon.

PICARD Tristan, *Le poids économique direct de la culture en 2014*, Ministère de la Culture et de la Communication, 2016, 16 p.

TEILLET Philippe, FUCHS Baptiste, SAEZ Jean-Pierre, MARTIN Cécile et PERIGOIS Samuel, *Vers des compétences culturelles pour la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais*, Observatoire des politiques culturelles, 2015, 42 p.

Déclarations des groupes

Intervention de M. Guillaume COCHET, au nom du collège 1

Madame la Présidente, mes Chers Collègues et Conseillers,

Nous devons donner notre avis sur un sujet qui peut sembler secondaire, dans les préoccupations de nos concitoyens, en se positionnant derrière la création d'entreprise, l'emploi, l'innovation, l'éducation, les transports... et pourtant, c'est un sujet de premier plan, car il impacte la création d'entreprise, l'emploi, l'éducation et bien d'autres encore, tout en créant du lien social, et, nous n'en parlons pas assez, il procure du bonheur au gens.

C'est sans dire que ce projet d'avis sur le soutien des festivals pour un impact durable a retenu tout notre intérêt.

Déjà parce que cette forme d'expression qui génère de l'activité, nous l'avons annoncé précédemment, touche toute les catégories de la population, tant sur une dimension géographique (locale, régionale, nationale et même largement internationale pour nombre d'entre elles), que sociale, économique, culturelle.

Ayons donc conscience que notre région est une terre de festivals.

Cette activité populaire est un atout extraordinaire qui doit continuer à être soutenu par les collectivités territoriales. La volonté du CESER est donc de participer à éclairer nos décideurs par les indicateurs mentionnés dans ce rapport, permettant ainsi une politique d'évaluation plus efficiente.

Cette efficience a pour objet de fertiliser ce terreau impactant très positivement le développement humain, le développement territorial et le développement économique de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Lorsque l'on parle de festivals, certains peuvent penser à une définition académique d'une *série périodique de manifestations artistiques appartenant à un genre donné et qui se tient habituellement dans un lieu précis* : oui

Notre collège souhaite mettre en lumière les impacts nombreux et donc l'intérêt de soutenir les festivals :

La région n'a-t-elle pas une compétence sur :

- **l'emploi et l'économie** : la culture, c'est aussi du rayonnement économique trop souvent ignoré ou sous-estimé. Les festivals permettent des retombées économiques très importantes qui irriguent les territoires. Ils sont aussi créateurs d'emplois directs et indirects.
Les festivals peuvent également être considérés comme des sortes de boîtes aux lettres permettant une redistribution indirecte des subventions publiques au bénéfice des économies locales.
L'économie verte est à l'environnement ce que l'économie mauve est à la culture.
- **le transport et la mobilité** : comment aller au festival, comment circuler pendant le festival ?
- **l'innovation** : la création bien sûr, mais aussi la numérisation des spectacles, l'intégration des nouveaux usages vers des publics plus connectés : Cette appétence pour l'innovation doit aussi se traduire dans le monde de la culture.
- **l'international** : un public international important se déplace sur notre territoire pour profiter de l'excellence culturelle de nombre de nos festivals mais aussi la diffusion des cultures internationales vers nos concitoyens ! Ne dit-on pas que la fraternité humaine transcende la souveraineté des nations ?
- **l'éducation** : La culture est un pilier essentiel de construction de la société, structurant pour la jeunesse. L'éducation à la culture et les actions de médiations culturelles doivent se multiplier. Les festivals sont créatifs, prospectifs, ouverts sur le monde... ce qui explique leur succès.
- **le développement humain et société** : le lien social est au cœur de ces activités.

Souignons avec force le paradoxe entre un consensus politique sur la valeur ajoutée de la culture sur un territoire et la baisse régulière des budgets.

Le soutien des collectivités territoriales et des EPCI aux festivals est nécessaire et d'ailleurs, nous pensons que la fusion des Régions est l'occasion de repenser la place et l'évolution de la politique de soutien aux festivals dans la politique culturelle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Nous saluons d'ailleurs le choix de la Région d'une seule agence qui accompagne les collectivités et les acteurs culturels, permettant ainsi une homogénéisation des politiques culturelles.

Il faut maintenant que la Région, tout comme les autres partenaires publics et privés maintiennent les moyens alloués, qu'ils soient financiers, humains ou logistiques.

Une politique publique moderne est une politique qui sait s'évaluer et les critères présentés lors de l'avis nous semblent complets, avec un volet mesurable quantitativement mais aussi un volet qualitatif qui donne du sens à l'ADN de chaque festival.

Aussi, le collège 1 soutiendra le vote de cet avis et félicite la qualité et la prise en compte des paramètres économiques indispensables à une évaluation pertinente et ce dans un contexte de raréfaction des enveloppes de subventions.

Intervention de Mme Annick VRAY, au nom de la CFDT

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme le montre le rapport du CESER et le confirme le rapport de la cour des comptes évoqué dans l'article de « La Montagne* du 11 mars 2017 », la région Auvergne-Rhône-Alpes est une terre de festivals : musique, cinéma, danse, spectacles vivants et de rue, littérature, etc.. Depuis toujours, la culture est un formidable moyen d'expression, qu'il soit collectif ou individuel.

On caractérise souvent chaque civilisation par sa culture, dont l'étude nous permet d'appréhender son développement, son rayonnement, son organisation. Au niveau de l'individu, la culture participe à son éducation, son évolution et son épanouissement.

Son rôle est donc essentiel, déterminant pour le territoire dans lequel elle s'exerce. Les pouvoirs publics ne s'y sont d'ailleurs pas trompés, comme il existe plusieurs niveaux de rayonnement de la culture (local, régional, national, international ...). Tous ces différents niveaux sont impactés, et la responsabilité de l'organisation culturelle, facteur d'attractivité des différents territoires, est une responsabilité partagée de tous les acteurs territoriaux, tant la culture participe à l'équilibre territorial, au même titre que les transports.

Les festivals, organisés dans un cadre territorial, constituent donc un enjeu essentiel d'aménagement du territoire.

Certains festivals ont déjà intégré, comme le souligne le rapport, la protection de l'environnement dans leurs cahiers des charges, pour être festival « éco-responsable », prouvant s'il était nécessaire l'adaptation de l'expression culturelle à l'évolution de la société. Et comme tout ce qui caractérise la vie citoyenne, les festivals ne pourraient se réaliser et réussir sans une participation forte de bénévoles, attestant l'engagement et l'implication des citoyens pour la culture vivante. Ce bénévolat, fondamental pour la réussite des événements culturels, contribue à renforcer la solidarité et la cohésion de notre société locale, qu'elle soit rurale ou citadine.

Il reste cependant important de clarifier la place de tous : bénévoles et professionnels de la culture, avec une vigilance particulière sur leurs conditions d'emploi et de formation, ainsi que sur les conditions d'intervention des bénévoles, dans le respect de la réglementation actuelle à laquelle la CFDT est très attachée.

Comme le démontre la contribution et le confirme le rapport de la cour des comptes paru dans le journal *« La Montagne du 11 mars 2017 », les festivals tiennent un rôle économique important dans les territoires, avec des retombées économiques directes ou indirectes non négligeables.

*Le rapport de la Cour des Comptes et l'étude menée par le Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne citent entre autres que pour le festival de rue d'Aurillac, l'impact économique pour le grand public se monte à 1,5 million d'euros avec une moyenne de 83,9 euros de dépense par visiteur et par jour. Les deux premiers postes de dépenses sont pour les commerces et la restauration qui, à eux seuls, cumulent 62,9 % des dépenses. Vient ensuite l'hébergement.

Il serait particulièrement dommageable que ces initiatives, qui joignent spécificité territoriale, économie et implication des habitants, fassent les frais d'une austérité économique au nom d'une nécessaire priorité de choix budgétaire dont la hiérarchie reste à démontrer.

Une méthodologie d'évaluation des festivals, avec des critères adaptés tels que proposés par la contribution, devrait être mise en place en lien avec les organisateurs. Ceci permettrait d'évaluer, mesurer et valoriser les différents apports des festivals à leurs territoires.

Un grand remerciement à Bernard Laurent notre Président, Frédérique Von Plauen et Géraldine Beillard pour cet excellent travail.

«La culture ce n'est pas ce qui reste quand on a tout oublié, mais au contraire, ce qui reste à connaître quand on ne vous a rien enseigné ». Jean Vilar

La CFDT votera favorablement cette contribution.

Je vous remercie de votre attention.

* « La Montagne du 11 mars 2017 : Culture : rapport annuel de la Cour des Comptes sur les interventions des collectivités territoriales d'Auvergne-Rhône-Alpes ».

Intervention de M. Alexandre DUPONT, au nom de la CFE-CGC

Un soutien des festivals pour un impact durable, j'avoue que nous étions un peu perplexes à la CFE-CGC sur ce sujet qui nous semblait plutôt éloigné des préoccupations majeures de nos concitoyens. Pourtant après y avoir participé, ce type de contribution éclaire et fait découvrir tout une intelligence, des passions, et une inventivité qui irrigue avec force tous les territoires depuis les grandes villes (Lyon, Grenoble, St Etienne, Clermont-Ferrand) mais aussi jusqu'aux communes rurales (Gannat dans la Limagne, Sain Bel dans les Mts du Lyonnais).

Un festival est « ancré dans son territoire », je dirai même qu'il a les vertus de son terroir. Il génère comme le démontre cette contribution, du développement économique, du développement territorial et du développement humain. Le festival agit comme une « boîte aux lettres permettant une redistribution indirecte des subventions publiques au bénéfice des économies locales ». Souvent ignoré ou sous-estimé, le budget a un impact non négligeable sur l'économie : emplois directs (artistes, machinos, techniciens, salariés du festival etc..) ou d'emplois indirects (hôtellerie, commerce local, prestataires de service.)

Au plan du développement territorial, il est indéniable qu'un des aspects dans l'implantation de jeunes cadres dans une ville est la densité culturelle et donc des festivals. Il n'est pas anodin de voir certaines grosses entreprises d'Auvergne intégrer dans leurs atouts, le niveau de choix culturels et festivals divers, variés et multigénérationnels liés à la ville. Il en est de même pour la valorisation touristique des territoires liés aux festivals.

Les économistes parlent de plus en plus « d'économie mauve » pour la prise en compte du fait culturel dans l'économie.

Pour la CFE-CGC, il est normal que la Région, dans sa volonté budgétaire (environ 10 % de la subvention de fonctionnement d'un festival) ait une vision et une évaluation en termes d'impacts.

La contribution propose 4 préconisations afin d'améliorer et valoriser le soutien financier public régional.

Pour la CFE-CGC la 4^{ème} préconisation, la simplification des demandes de subventions est indispensable. Pour aider la prise de décision, la commission a proposé un certain nombre de critères avec, en face, les indicateurs permettant de faire une grille de notation. L'idée est très intéressante et mérite d'être prise en compte.

Pour la CFE-CGC, il apparaît clairement que dans un contexte général de baisse des budgets, les subventions aux festivals doivent être regardées comme un levier de plus-values économiques et de développement territorial.

Nous voterons ce projet d'avis.

Intervention de Mme Rosemonde WOJCIECHOWSKI, au nom de la CGT

La CGT tient d'abord à saluer l'excellent travail réalisé par la commission 7, son attachée Frédérique VON PLAUEEN et ses collègues sur le thème des festivals. On connaît l'intérêt de la CGT pour l'art et la culture en général, créateurs d'élévation de l'humain dans l'homme, et de lien social et bienveillant, festif en l'occurrence.

Nous n'avons que du plaisir à rappeler que le festival de Cannes, pour n'en citer qu'un, a été fondé en 1946 sur un projet de Jean ZAY, Ministre de l'Éducation Nationale et des Beaux-Arts du Front populaire, qui n'aurait pas vu le jour sans le soutien et l'aide de la CGT qui fit construire le Palais des festivals.

Par ailleurs, les festivals ont souffert de la crise du financement des collectivités, au point que le quotidien « Le Monde » nous proposait, le 15 mars 2015, une carte interactive des festivals annulés en France, baptisée : « Cartocrise – culture française tu te meurs ». Cette carte toujours disponible (mais non mise à jour) listait alors 143 lieux correspondant à la fois aux festivals annulés ou supprimés et aux structures fermées dans le domaine de la musique, du théâtre, de la danse, des arts plastiques, des arts de la rue, de la littérature ou d'autres domaines. L'une des deux principales raisons invoquées par la presse était alors la diminution de la dotation de l'Etat aux collectivités locales, l'Etat les obligeant à faire des choix drastiques. L'autre était l'habitude faisant « qu'un nouvel élu, c'est un nouveau réseau » et que beaucoup de ces élus pratiquent l'adage : « Je te sabre parce que tu as soutenu l'autre ».

Plus récemment, l'Observatoire des Politiques Culturelles faisait remarquer qu'un autre argument devait être mobilisé pour analyser la situation faite à la culture par un nombre non négligeable de collectivités : l'affaiblissement de l'ambition politique. Ce serait une fausse piste, écrit-il de s'interroger d'abord sur les retombées économiques d'une organisation culturelle ou, plus largement, de concevoir la culture comme vecteur direct de développement économique. Il conclut sur une position que nous partageons : « Les politiques culturelles en France ont progressé lorsqu'elles faisaient l'objet d'une ambition partagée entre État et collectivités territoriales et entre pouvoirs locaux eux-mêmes. ».

Or, nous cherchons toujours à distinguer ici la politique culturelle de financement régionale cohérente et publique. En matière de culture, il n'y a pas de demande, il n'y a qu'une offre. Cette fragilité appelle donc toute notre vigilance sur la liberté, la diversité et le renouvellement de l'offre de culture au travers des festivals.

D'autres études soulignent d'ailleurs combien la crise du politique peut se traduire par la saisie d'une industrie du divertissement. Ce phénomène serait dû d'une part, à la méconnaissance et au désintérêt profond d'une majorité de responsables politiques à l'égard des questions culturelles. D'autre part, à la récupération des enjeux culturels par une pseudo-élite de décideurs publics, provoquant un effet de capture, nombre de projets étant davantage conçus pour plaire à ces décideurs que pour plaire au public lui-même. Un projet tel que la création d'un équivalent du Puy-du-Fou au Puy, sous la marque Saint-Jacques (de Compostelle), semble répondre à ce genre de préoccupation.

Le danger, à nos yeux, serait de déshabiller Paul pour habiller ... Jacques. Le clientélisme politique ne peut constituer la finalité d'une politique culturelle. Nous en apprécions d'autant plus le travail et les préconisations de la commission. Cet Avis est en mesure de structurer, pour ce qui concerne les festivals, une vraie grille de lecture et d'évaluation politique mise à la disposition des acteurs régionaux, des acteurs artistiques eux-mêmes et des publics.

La CGT votera l'avis issu de la contribution de la commission « Développement Humain et Société ».

Intervention de Mme Michelle LEYRE, au nom de FO

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La culture n'échappe pas à l'austérité budgétaire, et cela à tous les niveaux.

En 2013 et 2014, le budget de la culture a connu des baisses sans précédent : 4 % en 2013 et 2 % en 2014. Même si pour l'année 2016 les crédits consacrés à la culture augmentent de 2,7 %, il manque quand même 40 millions d'euros pour recoller au premier budget du quinquennat.

Le pacte dit de responsabilité et de croissance réalise, par ailleurs, une ponction de 11 milliards d'euros sur 3 ans sur le budget des collectivités territoriales.

Ce sont les dépenses culturelles qui ont été les premières à pâtir de ces décisions restrictives.

L'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC) a publié le 23 février 2017 une « note de conjoncture sur les dépenses culturelles territoriales » pour la période 2015-2016.

En moyenne, la baisse des dépenses culturelles s'établit à 4 % pour les régions, 5 % pour les départements, et 7 % pour les villes de 100 000 habitants.

L'Association des Petites Villes de France faisait ressortir quant à elle, dès 2014, que 95 % d'entre elles envisageaient une baisse des budgets culturel et sportif suite à la diminution des dotations globales de fonctionnement.

Les festivals ont pâti des ces décisions, condamnés à disparaître pour certains, connaissant d'énormes difficultés financières pour d'autres.

FORCE OUVRIERE a affirmé plusieurs fois dans cette enceinte que l'austérité était triplement suicidaire : économiquement, socialement et démocratiquement. Nous pourrions ajouter culturellement.

C'est dans ce contexte difficile que se situe le projet d'avis qui nous est soumis.

Celui-ci met en valeur sur la base d'une étude détaillée tout l'intérêt qu'il y a pour les décideurs publics à soutenir les festivals.

Il propose pour cela une série de critères qui sont une véritable aide à la prise de décision.

Pour FORCE OUVRIERE, nous voudrions insister sur trois éléments qui nous paraissent importants.

Tout d'abord, il ressort de l'étude menée que le festival est certainement le moment qui permet le plus la diffusion de la culture auprès du grand public : 75 % des publics viennent de la région des festivals. Certains font même l'effort d'amener des spectacles vers les scolaires, vers des localités enclavées, vers les quartiers dits difficiles et même vers les publics empêchés.

L'accès à la culture à tous, en particulier aux classes populaires est pour nous essentielle.

Ensuite, il faut souligner que, si les festivals sont souvent portés par des équipes de bénévoles, tout du moins pour leur organisation, ils sont aussi l'occasion pour les professionnels du spectacle vivant de se produire: comédiens, musiciens, techniciens, interprètes, metteurs en scène.

Pour les salariés de ces métiers qui connaissent une grande précarité, la défense des festivals est également une question vitale.

Enfin, si l'on regarde la carte des festivals, on ne peut que se féliciter de leur répartition géographique équilibrée. Même si un festival ne suffit à lui seul à assurer le développement, il y participe grandement.

Cela permet de mettre en valeur le patrimoine, la diversité et l'identité locale, de créer une notoriété.

Il faut aussi souligner que plusieurs festivals dont la réputation est nationale voire européenne, sont situés dans des communes éloignées des grands centres.

Le soutien aux festivals est donc aussi un acte d'aménagement équilibré du territoire et d'égalité, principes auxquels nous sommes attachés.

Le groupe FO tient à remercier, pour leur investissement, le Président Bernard LAURENT et Frédérique VON PLAUE.

En vous remerciant de votre écoute, FORCE OUVRIERE votera cet avis.

Intervention de Mme Patricia DROUARD, au nom de la FSU

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La FSU peut comprendre le besoin qu'a éprouvé la commission « Développement Humain et Société » de rédiger une telle contribution.

Dans un contexte de restriction budgétaire, la contribution montre l'intérêt qu'a une collectivité à subventionner les festivals avec retour sur investissement : économique, social, humain et ce dans le cadre de développement des territoires.

On aurait pu penser que le seul fait d'aider une action à la fois culturelle et festive suffirait à rendre les subventions accessibles mais il est vrai que nombre de manifestations ont vu leur budget diminuer malgré une réelle valeur ajoutée.

Le texte tout en montrant la richesse des festivals de notre nouvelle région, nous en a dévoilé la variété en terme de thèmes, de lieux, de rayonnement et d'organisation.

Il en a aussi explicité la diversité des apports que je ne développerai pas ici.

En ce qui concerne l'évaluation, le rapport met le doigt sur un sujet plus sensible.

Le succès ou non succès d'un festival ne détermine pas de façon certaine l'intérêt culturel, artistique, de celui-ci. Souvent la création artistique, culturelle s'est heurtée à l'indifférence, au rejet avant la reconnaissance.

La mise en place de critères pour qu'un festival puisse être éligible aux subventions publiques, et notamment régionales, est délicat, d'ailleurs les auteurs du rapport l'ont bien spécifié.

En effet dans ce domaine, les apports immatériels sont souvent plus importants que ceux plus matériels, mais ils sont plus difficilement quantifiables.

Dans le même temps, mettre des critères cela peut permettre d'éviter :

- la subjectivité (même si certains critères le seront plus ou moins car moins quantifiables),
- l'inégalité entre ceux qui connaissent les bons réseaux, ont des relations et les autres moins bien nantis dans ce domaine,
- la tentation de ne financer que les festivals d'envergure, de notoriété régionale mais aussi nationale voire mondiale.

Ceux définis dans le rapport essaient de répondre à tous les enjeux : économiques, humains, sociaux, culturels.

La FSU votera cette contribution.

Intervention de Mme Catherine HAMELIN, au nom de l'UNSA

Madame la Présidente du CESER,
Mesdames, Messieurs et Cher(e)s Collègues,

Souvent nés de la passion de quelques poignées de bénévoles, les festivals incarnent une culture locale ou régionale.

Devenus parfois l'emblème d'une ville à l'instar du festival « Jazz à Vienne » ; ils apportent non seulement une aura, un rayonnement, mais ils sont aussi synonymes de lien social et constituent un soutien à l'ensemble des acteurs locaux, qu'il s'agisse du secteur culturel ou du secteur hôtelier ou de restauration.

Il convient de souligner que les festivals peuvent être à l'origine de certaines destinations touristiques, les retombées économiques sont dès lors beaucoup plus larges quand ils se déroulent pendant la période estivale.

En outre, les festivals qui ont lieu à d'autres moments de l'année participent à l'appropriation de la culture locale ou régionale des publics scolaires.

Véritables reflets de leur territoire, les festivals sont à la croisée des régions Auvergne et Rhône-Alpes, ce qui permettra à la nouvelle région de bénéficier de la diversité des deux régions pour affirmer sa nouvelle identité.

L'UNSA votera cet avis.

Intervention de M. Jean-Michel PASTOR, au nom des collègues 3 et 4

Madame la Présidente,
Chers(es) Collègues,

J'interviens au nom du Collège 3-4.

Le CESER a décidé (auto-saisine) d'élaborer un Rapport sur les festivals en Auvergne-Rhône-Alpes.

L'objectif est de montrer aux décideurs (en premier lieu le Conseil régional) l'importance culturelle, sociale, éducative et économique des festivals dans notre Région, d'insister sur le soutien nécessaire des collectivités, de faire un certain nombre de préconisations et de présenter des indicateurs et des critères d'aide à la décision.

Il n'était pas aisé de cerner les caractéristiques d'un phénomène aussi diversifié que les festivals qui ont naturellement tendance à vouloir être "unique" et "extraordinaire" pour pouvoir être attractifs aux yeux du public.

Le rapport y parvient et assure une bonne définition du festival au terme d'une analyse fine et rigoureuse qui permet de distinguer (avec par exemple la "règle des 3 unités"), les festivals des simples manifestations beaucoup plus légères qui n'apportent pas les mêmes contributions aux populations concernées (le public intéressé et les habitants des sites).

Il met en exergue le nombre très important des festivals (toutes disciplines confondues, on peut citer : la danse, le théâtre, la musique, le cinéma, le spectacle vivant, les arts de la rue, etc.) dans la nouvelle grande région. Elle comptait au total, en 2015, 762 festivals dont 308 en Auvergne (soit 2,3 pour 10 000 h) et 454 en Rhône-Alpes (soit 0,75 pour 10 000 h).

Il est à signaler que seuls, en 2015, 15 festivals étaient aidés par la Région Auvergne alors que 172 l'étaient par la Région Rhône-Alpes.

Le travail de la commission s'est appuyé sur l'audition de nombreux organisateurs de festivals emblématiques (tels qu'en Cinéma " le festival du Court métrage de Clermont Ferrand", en Danse "la Biennale de Lyon" et les Cultures du Monde de Gannat, en Théâtre " Sens interdits " de Lyon, en Musique " le Festival de la Chaise-Dieu", etc) et d'acteurs de terrain passionnés (tels que l'association Ciné-culture de Saint-Bel, etc).

Ces auditions et leur retour de vécu ont visiblement aidé à mettre en exergue dans le rapport la dimension humaine propre à tout festival, l'engagement bénévole qui les caractérise (parfois plusieurs centaines de bénévoles "sur le pont " pendant 2 voire 3 semaines ; il faut savoir qu'un festival "ça se monte et ça se démonte", un peu comme un cirque ,car il y a l'avant et l'après temps de la réalisation sans compter, bien sûr, la longue préparation que cela nécessite).

Il est tout aussi manifeste, dans le Rapport présenté par Bernard LAURENT, que sans un encadrement de professionnels (techniciens, administratifs et bien sûr artistes), un festival ne peut se développer, durer et prétendre à un rayonnement national ou international. C'est la richesse de ces équipes mixtes (bénévoles et professionnels) qui permet de fonder un "impact durable" (cf le titre du Rapport) sur un territoire et d'assurer une existence festivalière sans cesse renouvelée de parfois plus de 50 ans en 2017.

Les festivals se révèlent souvent des lieux d'innovation que ce soit en termes de thématiques, d'approche partagée et de médiation culturelle en direction des publics. Facilitant le lien social et intergénérationnel, ils sont sources de transmission éducative et de découverte des autres.

Créateurs de développement et de valorisation des territoires, ainsi que, bien souvent, de leurs richesses patrimoniales attachés de plus en plus à l'environnement, les festivals possèdent des modèles économiques différents avec des autofinancements plus ou moins marqués et un recours aux aides publiques indispensables dans tous les cas (Etat, Région, Département et collectivités locales).

Cette diversité dans leur construction budgétaire met aussi parfois en relief un recours très utile et organisé au mécénat d'entreprise et aux Fondations qui viennent, encadrées par la loi, épauler avec bonheur l'aide publique et permettre l'action des associations ou des organismes portant les manifestations.

Le Rapport insiste sur cette nécessité du soutien public à une politique culturelle, éducative et festive, génératrice d'engagement citoyen et de lien social, et dont les retombées en termes d'image, de notoriété, de créations ou de maintien d'entreprises et d'emplois, notamment touristiques, sont importantes pour notre région.

A cette fin, le travail soumis à notre approbation présente à l'intention des élus décideurs un précieux guide raisonné de critères et d'indicateurs qui couvrent aussi bien le champ de la culture et de la création que ceux de la valorisation territoriale et des modèles économiques et qui peuvent leur permettre de justifier leur soutien durable. Il met également en évidence quelques vœux des structures porteuses quant à la construction administrative encadrant les aides et rappelle la nécessité d'une évaluation rigoureuse et pertinente des actions soutenues.

Le Collège 3-4 votera majoritairement cet avis.

Je vous remercie.

Les festivals sont ancrés sur un territoire, avec des retombées culturelles (création et médiation), économiques et sociales importantes. Ils sont nombreux en Région Auvergne-Rhône-Alpes et proposent une grande diversité des disciplines et esthétiques. Ils ont un impact positif sur le territoire en termes de développement humain, territorial et économique.

L'objectif de cette contribution est donc de montrer que le soutien public aux festivals a du sens et revêt une importance fondamentale pour le développement de la région et de ses habitants.

Le CESER propose une liste de critères contextualisés, avec de indicateurs, pour évaluer la pertinence d'une aide publique, en précisant les éléments à prendre en considération pour éclairer la décision publique.

**FESTIVAL • CREATION ARTISTIQUE • MEDIATION CULTURELLE •
INNOVATION SOCIALE • LIEN SOCIAL • DEVELOPPEMENTECONOMIQUE •
DEVELOPPEMENT LOCAL • FINANCEMENT • INDICATEUR •
RÉGION AUVERGNE-RHONE-ALPES**

CESER Auvergne – Rhône-Alpes / Lyon

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 2
T.04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER Auvergne – Rhône-Alpes / Clermont-Ferrand

59 Bb Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand cedex 2
T. 04 73 29 45 29 – F. 04 73 29 45 20

www.auvergnerhonealpes.eu/ceser